



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



ARNAS | BLACÉ | COGNY | DENICÉ | GLEIZÉ | JASSANS-RIOTTIER | LACENAS | LE PERRÉON | LIMAS | MONTMELAS-SAINT-SORLIN
| RIVOLET | SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX | SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES | SAINT-JULIEN | SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS |
VAUX-EN-BEAUJOLAIS | VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE | VILLE-SUR-JARNIOUX

Article L5211-39 du code général des collectivités territoriales

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert – 69400 Villefranche-sur-Saône

www.agglo-villefranche.fr



ÉDITORIAL

2023, une année de concrétisation pour notre Communauté d'agglomération.

À mi-parcours de la mandature 2020-2026, notre collectivité voit ses projets prendre corps avec de nouveaux services aux habitants améliorant leur qualité de vie et la mise en service d'équipements collectifs importants pour le développement de notre territoire.

Ce rapport d'activité 2023 vous en présente le détail et met en lumière l'engagement des 365 agents de la Communauté d'agglomération pour apporter un service de proximité et de qualité aux habitants. Il permet aussi de mesurer la diversité des métiers mobilisés et l'ampleur des efforts déployés au quotidien sur le terrain.

2023, une année qui a permis de poser des jalons pour l'avenir.

Notre action s'inscrit dans la durée et nous en avons fixé le cap avec notre plan de mandat. Les stratégies et plans d'actions mis en place en 2023 pour le développement économique, la transition énergétique et les nouvelles mobilités, commencent à produire leurs premiers résultats et nous encouragent à poursuivre dans la voie tracée.

L'intercommunalité nous permet d'agir et d'avancer en équipe.

L'ensemble des actions et projets présentés dans ce rapport d'activité 2023 est le fruit du travail de terrain et des choix opérés en concertation avec les maires et les élus des 18 communes de notre territoire que je remercie pour leur engagement et leur soutien.

Pascal RONZIÈRE,

Président de la Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône

SOMMAIRE



PORTRAIT COLLECTIVITÉ ET TERRITOIRE P. 10 > 19



TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS P. 20 > 23

Développement économique

Les zones d'activités

Impulser une animation économique et partenariale de territoire



TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE P. 24 > 33

Transition énergétique et développement durable

Aménagement du territoire

Mobilités

Qualité de l'eau et assainissement

Collecte, tri, valorisation des déchets et sensibilisation des habitants



TERRITOIRE CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME P. 40 > 45

Les musées

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal

Le Pays d'art et d'histoire

Attractivité touristique



TERRITOIRE INNOVANT P. 46

Petite enfance

Sport

Santé

Cimetière paysager et centre funéraire



TERRITOIRE FÉDÉRATEUR P. 47 > 49

Contrat de ville et cohésion sociale

Programme de renouvellement urbain de Belleruche

Réussite éducative



DES MOYENS POUR AGIR P. 50 > 58

Direction générale

Assemblées et affaires juridiques

Ressources humaines

Communication

Systèmes d'informations

Finances et marchés publics

Concertation

2023

LA RETROSPECTIVE EN IMAGES



Toute l'année
PROJET ADMINISTRATION TRAJECTOIRE -
Le projet d'administration : un outil de cohésion,
de pilotage et de projection. Réunions de co-
construction du projet et journées de formations
managériales.

JANVIER

FÉVRIER



MARS

30 mars au 5 avril
**JOURNÉES PORTES OUVERTES DU
CONSERVATOIRE** - Les journées portes
ouvertes du Conservatoire sont l'occasion
de découvrir les activités musicales et
artistiques proposées par les 3 sites du
Conservatoire.



7 mars
JOURNÉE MINI-ENTREPRISES
• La Communauté d'agglomération valorise la
création d'entreprises auprès des jeunes collégiens.



25 mars - 9 avril
TOUS AU COMPOST
• Manifestation annuelle qui
promeut la pratique du compostage
de proximité des déchets organiques.

AVRIL



11 avril
PARCOURS BABY SITTING
• Ce dispositif, porté collégialement
par le Pôle Ressources Jeunesse
Numérique et la Communauté
d'agglomération, a pour vocation
de former les 15-20 ans à développer
leurs compétences et devenir de
véritables Baby-sitter de confiance.



26 avril
INAUGURATION LA FABRIQUE ÉCOLE DE PRODUCTION
• Visite des ateliers dans lesquels sont formés des jeunes aux
métiers de l'usinage industriel. Des compétences que les
entreprises recherchent et qui offrent un emploi garanti pour ces
jeunes diplômés (CAP et Bac Pro).



3 mai
JOBS ÉTÉ
• Participation du service petite enfance au
forum job d'été à Villefranche-sur-Saône afin
de recruter des jeunes entre 16 et 25 ans.

MAI



3 mai
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE SPECTACLE « ESSAIS ENCORE »
• Les spectateurs ont pu admirer le travail des enfants et
des jeunes accompagnés par le Programme de Réussite Éducative.



4 mai
**LES 1^{ERES} RENCONTRES GRAND PUBLIC
 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** • Présentation aux habitants des aides proposées pour la rénovation énergétique de leur logement et leur permettre de rencontrer les artisans locaux.



7 mai
MAI À VÉLO • Mai à vélo est l'occasion de découvrir ou redécouvrir le vélo au quotidien, grâce à des animations et défis sur l'ensemble du territoire.



30 mai
VISITE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE • Une découverte en grandeur nature de l'UTEP pour les jeunes ambassadeurs citoyens de Villefranche-sur-Saône. Une occasion de comprendre le fonctionnement de l'usine et l'alimentation en eau potable du territoire.



JUIN

2 juin
INAUGURATION STEP LACENAS-COGNY ET BLACÉ • Deux nouvelles stations de traitement de l'eau pour un traitement plus efficace et une meilleure protection du milieu naturel qui combinent une intégration paysagère et environnementale.



3 juin
INAUGURATION RPEI À RIVOLET • Ouverture d'un nouveau Relais Petite Enfance Itinérant sur les communes de Cogny, Rivolet, Denicé, Jassans-Riottier, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlin et Saint-Cyr-le-Château. Un lieu ressources et de vie offrant des temps collectifs à destination des assistantes maternelles.



5 juin
EMPORT VÉLO • Lancement de trois expérimentations d'une durée de 6 mois, par le SYTRAL Mobilités et la Communauté d'agglomération destinées à encourager l'utilisation du vélo en complémentarité avec les lignes de bus du réseau Libellule.



9 juin - 17 septembre
EXPOSITION TEMPORAIRE MICROBIA • Une exposition ludique sur la magie du vivant qui parcourt la diversité et la fécondité du monde du vivant et une excursion dans le monde de l'infiniment petit.



12 juin
TOUR DU BEAUJOLAIS SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES
 • Une boucle de 92 km pour cette troisième étape du Tour du Beaujolais.



15 juin

INAUGURATION DES AIRES DE COVOITURAGES

• 200 nouvelles places de covoiturage suite à l'aménagement de 2 aires de covoiturage à l'est et à l'ouest du péage autoroutier A6 de Villefranche-Limas. Elles sont également équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'un abri sécurisé pour les vélos, et d'un abri pour les covoitureurs.



20 juin

SPECTACLE BELLERO'CHANT SCÈNES • L'éveil musical avec un opéra pour les enfants « Le voyage mystérieux ». Un projet artistique réalisé par les élèves de CE2 de l'école élémentaire publique Jacques Prévert et de la classe à horaires aménagés Musique de l'école Jean Dumontet



30 juin

INAUGURATION DE LA VOIE BLEUE

• De la frontière luxembourgeoise, d'Apach à Lyon, La Voie Bleue est un itinéraire cyclable de près de 700 km. À Jassans-Riottier, 3,9 km ont été aménagés et ouverts au public.



30 juin

LES SAVANTURIERS • Les plantes sont-elles intelligentes ? Question à laquelle les élèves de CM2 des écoles primaires de Saint-Étienne-des-Oullières et de Jean Macé à Villefranche ont répondu lors de la restitution de leur projet expérimental dans le cadre du dispositif Les Savanturiers.



7 juillet

L'ampli 1^{ERE} ÉDITION CONCERTS DE RESTITUTION

• Un dispositif créé par la Communauté d'agglomération qui donne l'opportunité aux jeunes artistes de 15 à 30 ans, dans les musiques actuelles, de bénéficier d'un accompagnement complet : formations, enregistrement, concerts.

JUILLET



Toute l'année

COMPOSTEURS PARTAGÉS SUR LE TERRITOIRE

• La collecte des biodéchets. La Communauté d'agglomération poursuit le développement du compostage partagé sur le territoire. L'occasion d'expliquer l'importance du compostage pour l'environnement et d'encourager les habitants à apporter volontairement leurs biodéchets.



13 juillet

TOUR DE FRANCE • Les communes de Le Perréon et Vaux-en-Beaujolais ont été traversées par le peloton du Tour de France sous l'œil admiratif des spectateurs placés dans les lacets du col de la Croix-Montmain et dans le col de la Croix-Rosier.



15 juillet

ACTIVITÉS D'ÉTÉ POUR TOUS

• Des animations et activités proposées aux habitants sur la période estivale : sport, musique, vélo, cuisine, lecture et jeux. Des activités pour tous, entièrement gratuites et sans inscription.

AOUT

SEPTEMBRE



9 septembre - 8 octobre
SEMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE • Les Semaines du Développement Durable ont pour but de sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable. Elles encouragent une mobilisation concrète au travers de jeux, d'animations, de conférences, de balades, sur les 18 communes de l'agglomération.



16 septembre
LANCEMENT DE MURMURES BEAUJOLAIS
• Une invitation à une promenade insolite. L'occasion de découvrir ou redécouvrir le patrimoine des communes du territoire mis en valeur par une balade sonore associant sons, images et souvenirs.



12 septembre
SOIRÉE MI-MANDAT • Une soirée « point d'étape » avec la présentation des actions engagées depuis 3 ans qui permettent de dynamiser le territoire et d'améliorer concrètement la qualité et le cadre de vie des habitants de la Communauté d'agglomération.

OCTOBRE



16-20 octobre
OBJECTIF EMPLOI • L'opération Objectif emploi favorise la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire en permettant aux entreprises locales de faire découvrir leurs métiers et leurs opportunités de recrutement



NOVEMBRE

9 novembre
SALON CONNECT • Un moment convivial où les élus et les services de la Communauté d'agglomération ont pu échanger avec les visiteurs sur leurs différentes compétences et les projets de la collectivité.



17 octobre
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
• Présentation des bilans, actions, projets et perspectives de la structure par le biais de stands et d'ateliers. Deux projets éducatifs : le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le Projet d'Accompagnement à la parentalité.



18 novembre
MARATHON DU BEAUJOLAIS
• Fidèle partenaire du Marathon International du Beaujolais, la Communauté d'agglomération est mobilisée sur le Village du Marathon et sur les courses.



DÉCEMBRE



11 décembre
SOIRÉE TERRITOIRE ET TALENTS • Le territoire déborde d'énergies. La soirée Territoire et Talents est l'occasion de saluer les acteurs du territoire qui font bouger les lignes dans leurs disciplines respectives. 11 talents mis en lumière pour leur savoir-faire et leurs performances.



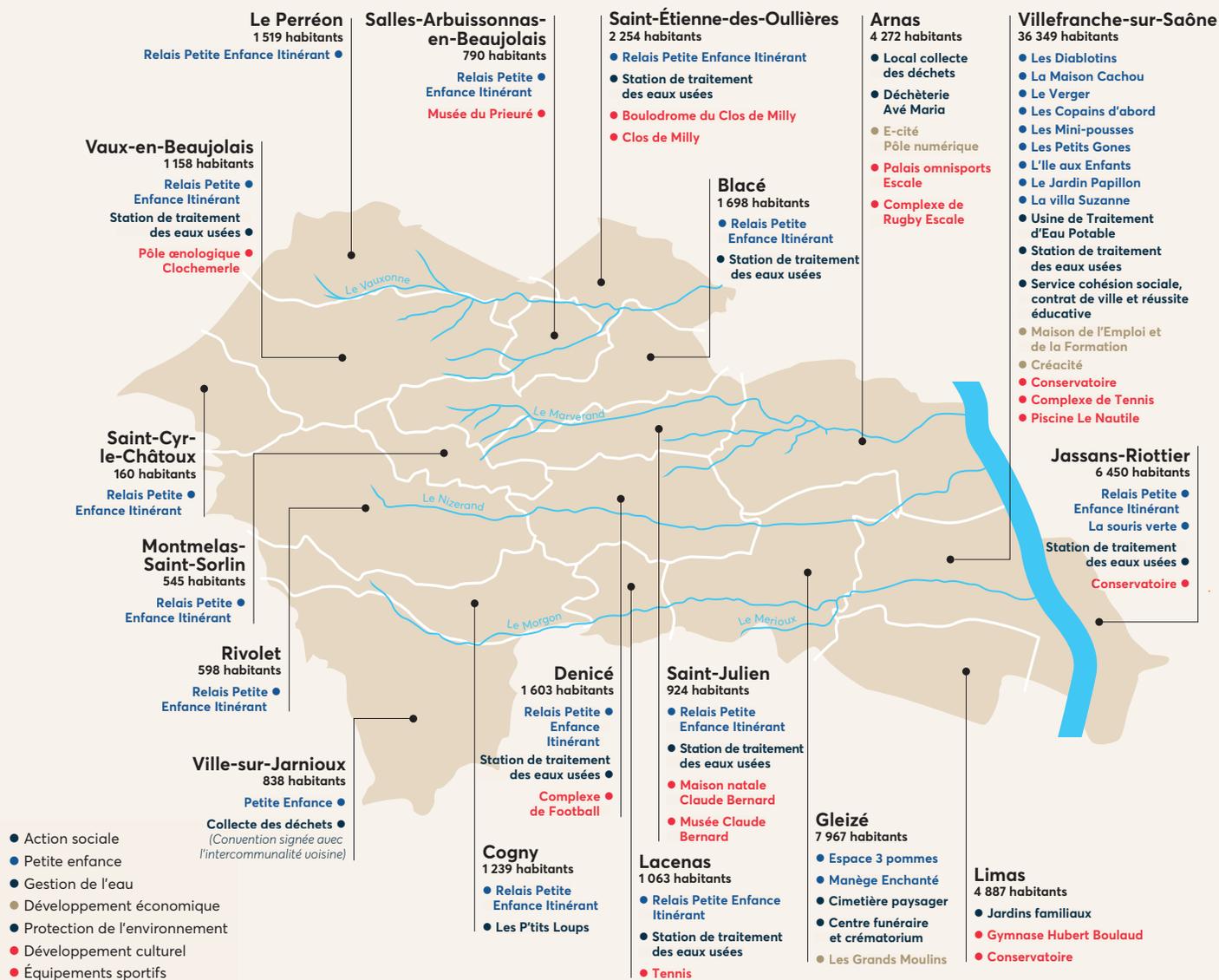


PORTRAIT COLLECTIVITÉ & TERRITOIRE



18 Communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Des équipements installés sur tout le territoire



Chiffres population légale dernier recensement 2024 Insee

CHIFFRES CLÉS



18
communes



167 Km²
de superficie



72 925
habitants

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en quelques chiffres, année 2023

LES COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et exerce des compétences conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte, tri et valorisation des déchets

Compétences optionnelles et supplémentaires

- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales
- Voirie et parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale
- Aménagement et gestion du cimetière paysager

Développement économique

- Création et requalification des zones d'activités (ZI Nord, Beau Parc, Grands Moulins Seigle)
- Promotion et soutien à l'agriculture et l'espace viticole, circuits courts
- Actions d'accompagnement à la création d'entreprises (pépinières d'entreprises - Créacité, E-cité - e-commerce et pôle numérique)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme (office de tourisme intercommunautaire)

Aménagement de l'espace / équilibre social de l'habitat / accueil des gens du voyage / voirie et parcs de stationnement / réalisation d'actions ou constitution de réserves foncières destinées aux projets communautaires

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Organisation de la mobilité (covoiturage, auto partage Citiz, participation au SYTRAL)
- Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire
- Projet de renouvellement urbain de Belleruche (Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône)
- Voirie (pour le compte de 9 communes sur les 18 du territoire : Blacé, Cogny, Denicé, Le Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Vaux-en-Beaujolais, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Saint-Julien, Saint-Cyr-le-Château)

Politique de la ville et cohésion sociale

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Programme d'actions défini dans le contrat de ville : programmation 2015-2023 (mise en oeuvre des programmes d'actions annuels dans les quartiers de Belleruche, Béliigny, Gare à Villefranche-sur-Saône)
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de cohésion sociale, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : animation du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Eau / assainissement / GEMAPI / aménagement des rivières et lutte contre les inondations

- Traitement et distribution de l'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Assainissement non collectif
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie / déchets ménagers

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : animation du dispositif
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Collecte et recyclage des déchets ménagers
- Tri des déchets : déchèterie Ave Maria (Arnas)

Équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- **Culture** : Projet culturel de territoire, Label Pays d'art et d'histoire, Géoparc, soutien aux événements culturels d'intérêt communautaire (Festival des Nouvelles Voix, Rencontres du Cinéma Francophone, Concerts de l'Auditorium, etc.), Conservatoire de musique (Villefranche-sur-Saône, Limas, Jassans-Riottier), musées Claude Bernard (Saint-Julien) et du Prieuré (Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais), antenne touristique de Vaux-en-Beaujolais
- **Sport** : Escalé : palais omnisports et complexe de rugby (Arnas), centre aquatique et forme le Nautile (Villefranche-sur-Saône), complexes de tennis (Villefranche-sur-Saône, Lacenas), complexe de foot (Denicé), gymnase Hubert Boulaud (Limas), Boulodrome Clos de Milly (Saint-Étienne-des-Oullières)

Action sociale

- **Petite enfance** : 9 multi-accueils en gestion directe et 3 associatifs, 1 lieu d'accueil enfant parent et 2 Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI)
- **Personnes âgées** : aide à l'investissement du foyer logement le CEP et de l'Hippocampe
- **Funéraire** : Centre funéraire crématorium et cimetière paysager

L'ORGANISATION

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉSIGNE

► LE BUREAU

composé du président, des vice-président(e)s et des conseiller(e)s communautaires délégué(e)s.

► LES COMMISSIONS

composées de conseiller(e)s communautaires et de conseiller(e)s municipaux.

Les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales

► LE PRÉSIDENT

Élu parmi les conseiller(e)s communautaires (60), il constitue l'Exécutif de la Communauté d'agglomération avec les membres du bureau. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en oeuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la Communauté, il représente cette dernière en justice.

► LES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Ils/elles représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté dans le cadre de leur délégation.



Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône
Le conseil communautaire 2020 - 2026



Pascal Ronzière
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

 Gilles Duthel 1 ^{er} VICE-PRÉSIDENT Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique Maire de Saint-Etienne-des-Oullières	 Christiane Longevialle 2 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Aménagement de l'espace, habitat et mobilités Maire de Gleizé	 Michel Thien 3 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Agriculture, viticulture et alimentation Maire de Lims	 Béatrice Berthou 4 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Culture et patrimoine Villefranche-sur-Saône	 Jean-Pierre Reverchon 5 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Travaux, bâtiments et équipements communaux Maire de Jassans-Riottier	 Michel Romanet-Chancrin 6 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Développement durable et transition énergétique Maire d'Arnas	 Catherine Rabourdin 7 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Petite enfance, services à la population et accès aux soins Maire de Lacsas	 Thomas Ravier 8 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Grands projets urbains et Solidarités Maire de Villefranche-sur-Saône	 Jean-Pierre Dumontet 9 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Eau et assainissement Maire de Saint-Cyrille-Château	 Myriam Cadi 10 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Développement économique, emploi, insertion et formation Villefranche-sur-Saône
 Gaëtan Lièvre 11 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Tourisme, cohésion des territoires et projets communs Maire de Ville-sur-Jarniou	 Stylite Baudu-Lamarque 12 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE Projets et renouvellement urbains, contrat de ville et cohésion sociale Villefranche-sur-Saône	 Jean-Charles Perrin 13 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT Collecte, traitement et valorisation des déchets Maire de Vaux-en-Beaujolais	 Rémy Aurion CONSEILLER DÉLÉGUÉ Réussite éducative Maire de Cogy	 Catherine Butet CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE Réserves foncières Maire de Rivieret	 Armelle Chevalier CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE Action sociale Dénée	 Marielle Desmules CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE concertation et relations avec les habitants Gleizé	 Michel Jambon CONSEILLER DÉLÉGUÉ Sport Villefranche-sur-Saône	 Fabrice Longefay CONSEILLER DÉLÉGUÉ Assainissement non collectif Maire de Basc	 Olivier Mandon CONSEILLER DÉLÉGUÉ Environnement Villefranche-sur-Saône

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (par ordre alphabétique)

 Bernard Matray CONSEILLER DÉLÉGUÉ GEMAPI et rivières Saint-Julien	 Stéphane Parizot CONSEILLER DÉLÉGUÉ Commerce et artisanat Maire de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais	 Pascale Reynaud CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE Transports Villefranche-sur-Saône	 Gérard Tachon CONSEILLER DÉLÉGUÉ Vain communautaire Maire de Perréon	 Michel Trouvé CONSEILLER DÉLÉGUÉ Nouveaux usages et nouveaux services numériques à la population Maire de Monmels-Saint-Sortin	 Kériban Aksu-Girist Villefranche-sur-Saône	 Jean-Louis Allix Villefranche-sur-Saône	 Angèle Beroujon-Motta Saint-Etienne-des-Oullières	 Muriel Blanc Villefranche-sur-Saône	 Patrick Boiraud Arnas
 Christine Carano Jassans-Riottier	 Denis Chaumat Villefranche-sur-Saône	 Françoise Chollat Arnas	 Marie-Andrée Chopin Le Perréon	 Patrice Decœur Jassans-Riottier	 Delphine Dubost Stival Villefranche-sur-Saône	 Emmanuel Dupit Gleizé	 Christophe Espasa Villefranche-sur-Saône	 Benoît Froment Villefranche-sur-Saône	 Georges Giffon Villefranche-sur-Saône
 Pascal Girin Lims	 Martine Glandier Villefranche-sur-Saône	 Kamel Guidoum Villefranche-sur-Saône	 Bernard Jambon Gleizé	 Geneviève Jonard Villefranche-sur-Saône	 Edith Laforêt Lims	 Michèle Montagnier Villefranche-sur-Saône	 Vassili Lici Villefranche-sur-Saône	 Patrick Lièvre Villefranche-sur-Saône	 Sophie Lutz Villefranche-sur-Saône
 Didier Moulin Villefranche-sur-Saône	 Véronique Pariot Lims	 Frédérique Parlier Villefranche-sur-Saône	 Patrick Phulpin Jassans-Riottier	 Alexandre Portier Villefranche-sur-Saône	 Sylvie Privat Gleizé	 Anne Reboule Blacé	 Marie-Laure Reix Jassans-Riottier	 Capucine Seive Villefranche-sur-Saône	

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions, composées de conseillers municipaux et communautaires, concourent à la préparation des décisions du Bureau et des délibérations du Conseil. En complément, un groupe de travail peut être créé sur un thème relevant d'une compétence communautaire ou présentant un intérêt communautaire.

► COMMISSION THÉMATIQUE **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE / HABITAT / MOBILITÉS / VOIRIE**

Élus de l'Exécutif référents : Ghislain de LONGEVIALLE / Gérard TACHON / Pascale REYNAUD / Catherine BUTET

► COMMISSION THÉMATIQUE **CULTURE / PATRIMOINE**

Élu de l'Exécutif référente : Béatrice BERTHOUX

► COMMISSION THÉMATIQUE **ÉCONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE-VITICULTURE**

Élus de l'Exécutif référents : Myriam CADI / Michel THIEN / Gaëtan LIEVRE / Stéphane PARIZOT

► COMMISSION THÉMATIQUE **ENVIRONNEMENT / EAU ET ASSAINISSEMENT / GEMAPI ET RIVIÈRES / DÉCHETS**

Élus de l'Exécutif référents : Jean-Pierre DUMONTET / Jean Charles PERRIN / Michel ROMANET-CHANCRIN / Fabrice LONGEFAY / Olivier MANDON / Bernard MATRAY

► COMMISSION THÉMATIQUE **FINANCES**

Élu de l'Exécutif référent : Gilles DUTHEL

► COMMISSION THÉMATIQUE **SERVICES À LA POPULATION / POLITIQUE DE LA VILLE**

Élus de l'Exécutif référents : Catherine RABOURDIN / Stylite BAUDU-LAMARQUE / Thomas RAVIER / Rémy AURION / Michel JAMBON / Armelle CHEVALIER / Michel TROUVE

► COMMISSION THÉMATIQUE **TRAVAUX / BATIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Élus de l'Exécutif référents : Jean-Pierre REVERCHON / Michel JAMBON

CHIFFRES CLÉS



60

élus
au conseil
communautaire



365

agents



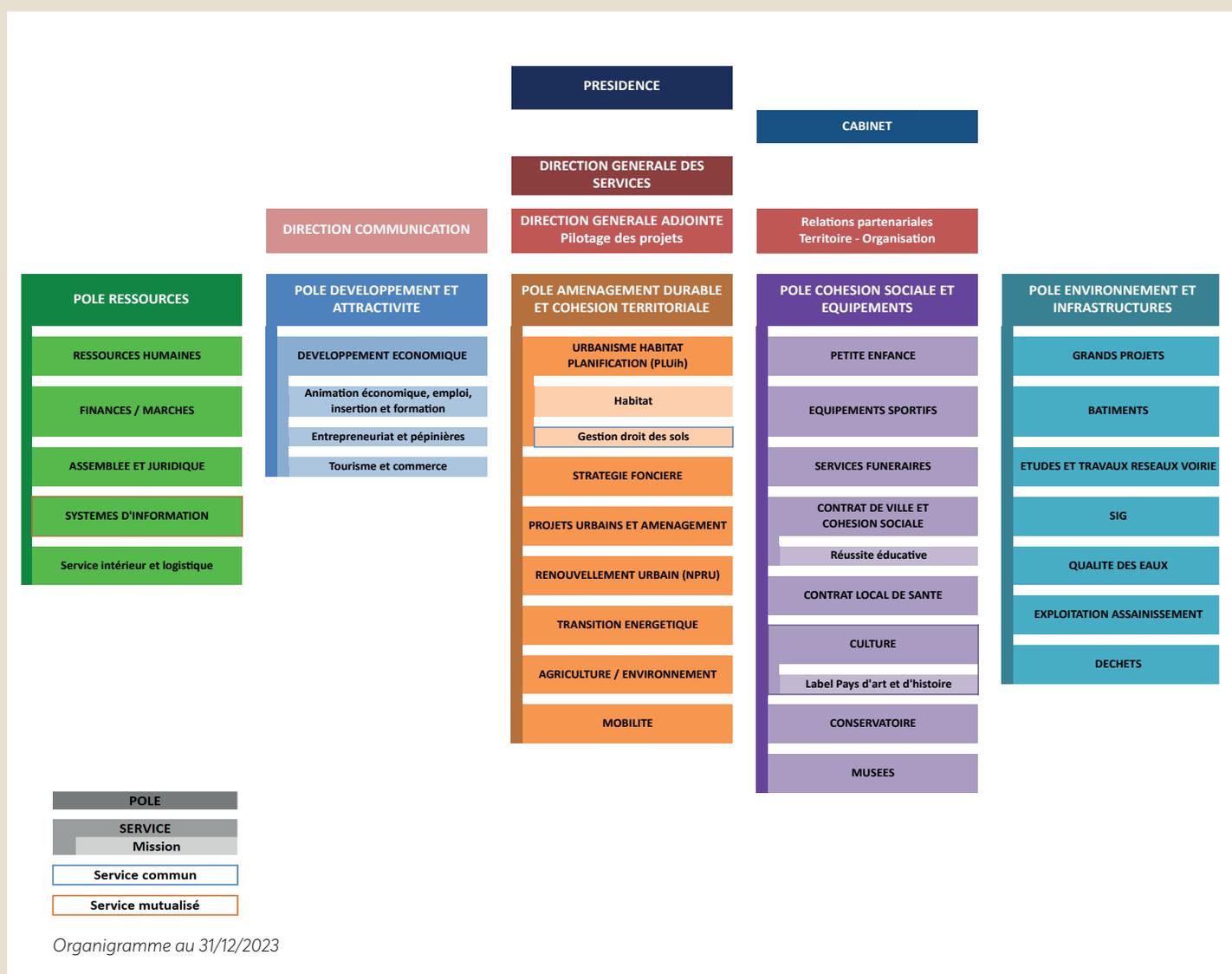
+ de **50**
équipements

dont 12 crèches,
8 équipements sportifs,
2 musées,
1 conservatoire de musique,
etc.

ORGANIGRAMME

SERVICES 2023

365 agents travaillent quotidiennement au sein des services de la Communauté d'agglomération. Son organisation s'articule autour de services fonctionnels (Direction Générale, Pôle Ressources) et de services opérationnels (Pôle Développement et Attractivité, Pôle Aménagement Durable et Cohésion Territoriale, Pôle Cohésion Sociale et Équipements, Pôle Environnement et Infrastructures).



LES PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS

Les compétences de la Communauté d'agglomération s'exercent aussi dans le cadre de partenariats et coopérations avec divers organismes, à une échelle de proximité lorsqu'une connaissance détaillée du terrain est nécessaire et à une échelle plus large lorsque les enjeux dépassent le territoire communautaire.

► AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

- Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB)
- Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
- Société Publique Locale (SPL) Beaujolais Saône Aménagement
- Société d'Économie Mixte (SEM) Beaujolais Saône Expansion (ex Ile Porte)
- Syndicat de Traitement et de Valorisation des Déchets (SYTRAIVAL)
- SYTRAL Mobilités (Autorité organisatrice de la mobilité en remplacement du SYTRAL)
- Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69)

► JEUNESSE ET SERVICES DE PROXIMITÉ AUX HABITANTS :

- Mission locale avenir jeunes Villefranche
- Mission locale Bresse-Dombes-Côtière
- Association Point Information Médiation Multiservices (PIMMS)

► EN MATIÈRE DE TOURISME :

- Office du tourisme du Beaujolais (Destination Beaujolais)
- Association Très Beaujolais
- Syndicat mixte du Bordelan

► SERVICES PUBLICS D'EAU ET ASSAINISSEMENT, ET DE GESTION DES BASSINS VERSANTS :

- Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs
- Syndicat Intercommunal des eaux de Jassans-Riottier
- Syndicat Mixte assainissement Pont Sollières
- Syndicat Mixte intercommunal des eaux du centre Beaujolais
- Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)
- Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Azergues
- Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs

* Liste non exhaustive



PLAN DE MANDAT

| 2021 > 2026

SYNTHÈSE ET CHIFFRES-CLÉS À MI-PARCOURS 2021-2023



► 8 PRINCIPALES RÉALISATIONS DEPUIS 2020

- Installation de l'école de production en mécanique « La Fabrique » sur le site de Créacité à Villefranche-sur-Saône
- Nouvelles stations de traitement des eaux de Blacé et Lacenas-Cogny
- Construction d'un bassin d'orage à Villefranche-sur-Saône (avenue Braun)
- Création d'un second relais petite enfance itinérant sur 7 communes
- Aménagement de la Voie Bleue à Jassans-Riottier
- Création de plus de 200 places de covoiturage à Limas et Jassans-Riottier
- Développement de projets d'éducation artistique dans les communes (Conservatoire)
- Soutien renforcé aux jeunes talents (Festival les « Nouvelles Voix » et dispositif d'accompagnement « l'ampli »).

► 11 NOUVEAUX PROJETS ENGAGÉS À PARTIR DE 2024

- Extension du campus entrepreneurial Créacité à Villefranche-sur-Saône
- Aménagement de l'Ecoparc d'activités Beau Parc à Arnas
- Requalification des Grand Moulins Seigle en pôle artisanal et culturel à Gleizé
- Développement du Pôle gare à Villefranche-sur-Saône
- Création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à Blaceret
- Réalisation de la nouvelle station de traitement de l'eau à Villefranche-sur-Saône
- Projet agro-écologique innovant près des champs captant de Beauregard
- Extension du musée du Prieuré à Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais
- Extension du cimetière paysager et du crématorium
- Seconde déchèterie de nouvelle génération
- Aménagement du futur siège de la Communauté d'agglomération à Villefranche-sur-Saône.



► 6 STRATÉGIES ET PLANS D' ACTIONS DÉFINIS ET MIS EN ŒUVRE DEPUIS 2020

- Plan d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat pour tous
- Plan Vélo
- Plan de soutien aux métiers de la petite enfance
- Stratégie globale en faveur de la transition énergétique
- Plan d'action pour l'apport volontaire des biodéchets
- Stratégie de développement économique.



► **4 NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE AUX HABITANTS DEPUIS 2020**

- Aide financière à l'acquisition d'un vélo classique ou à assistance électrique
- Aide financière et technique à la rénovation énergétique de l'habitat
- Tarification sociale progressive pour les 50 premiers mètres cubes d'eau potable consommés
- Aide à 700 entreprises et commerces pour passer le cap de l'épidémie de Covid.



► **18 COMMUNES, TOUTES CONCERNÉES PAR 3 ENJEUX TRANSVERSES**

- Attractivité du territoire
- Transition énergétique
- Gestion des ressources naturelles.



► **8 NOUVEAUX PLANS D'ACTIONS À VENIR (VALIDATION AU COURS DE L'ANNÉE 2024)**

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) et Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)
- Plan local de mobilité
- Contrat local de santé
- Schéma directeur des énergies
- Schéma directeur immobilier énergétique
- Schéma directeur des eaux pluviales
- Plan d'action agricole
- Plan collecte, tri et valorisation des déchets.



► **71 MILLIONS D'EUROS INVESTIS DE 2020 À 2023**

- dont 23 millions au titre du budget principal
- dont 46 millions au titre des budgets annexes eau et assainissement.

01.

TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS

BEAU PARC

► UN ÉCO-PARC D'ACTIVITÉS À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Afin de développer le tissu industriel du territoire, la Communauté d'agglomération porte un projet d'aménagement économique majeur au droit de l'échangeur autoroutier Villefranche Nord – Arnas. Baptisée "Beau Parc", cette opération prend la forme d'une zone d'aménagement concertée, créée en 2015, avec plus de 80% de surface pour l'accueil d'entreprises industrielles et productives.

En 2023, une avancée importante a eu lieu avec la validation du projet par les services de l'État (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). Pour limiter les impacts du projet d'aménagement sur les filières agricoles et les milieux naturels, la Communauté d'agglomération déploie des actions de compensation agricole avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner des projets collectifs.

Beau Parc a pour ambition d'être un démonstrateur des parcs d'activités économiques du XXI^{ème} siècle en alliant développement et environnement. Plus qu'une nouvelle zone industrielle, Beau Parc constituera une nouvelle entrée de ville laissant une large place à des espaces publics hautement qualitatifs et à une offre de services variée et connectée au coeur de l'agglomération.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'agglomération mobilise plusieurs leviers pour faire du territoire un « territoire d'entrepreneurs » en consolidant le tissu industriel et de services, en favorisant le développement des activités artisanales et en renforçant la diversité des activités en matière d'agriculture, de viticulture et de commerce.

LES ZONES D'ACTIVITÉS : un enjeu pour l'attractivité du territoire



CHIFFRES CLÉS

BEAU PARC

46 ha
de surface de l'éco-parc d'activité
BEAU PARC

6

projets collectifs retenus
pour 221 000 € suite à un appel à projet agricole

CRÉACITÉ

6
bâtiments

24 M€
coût total
du programme

+ de **7 000** m²
de surface de plancher

dédiés à l'accueil d'activités économiques,
de formation, des espaces de réception,
d'échanges et d'expérimentations

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CRÉACITÉ

L'EXTENSION DU SITE

2023 marque une accélération dans le programme d'extension de la pépinière d'entreprises Créacité avec un bâti qui passe de 5 300 m² à 7 300 m². Le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée du projet est confié à la société publique locale Beaujolais Saône Aménagement. Le programme architectural prend la forme d'un campus artisanal et productif qui compte 3 bâtiments neufs et 3 bâtiments entièrement réhabilités, dont celui historique des anciens abattoirs de Villefranche-sur-Saône.

RÉFÉRENTS

Myriam CADI

Vice-Présidente Développement économique, emploi,
insertion et formation

Matthieu BODART

Directeur du Développement économique

IMPULSER UNE ANIMATION ÉCONOMIQUE ET PARTENARIALE DE TERRITOIRE

LABEL TERRITOIRES D'INDUSTRIE UN ACCÉLÉRATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Territoires d'industrie est un label national porté par l'État pour soutenir l'industrie dans les territoires. Attribué en novembre 2023, il s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Le Beaujolais autour de ses 4 intercommunalités (Communautés de Communes Beaujolais Pierres Dorées et Saône Beaujolais, Communautés d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et Villefranche Beaujolais Saône) fait

partie des 25 territoires retenus en Auvergne-Rhône-Alpes et est le seul dans le département du Rhône. Territoires d'industrie, ce sont des actions locales organisées autour de quatre grandes priorités : l'innovation, les compétences, le foncier et la transition écologique. Ces actions sont coordonnées par un comité de pilotage composé d'élus et d'industriels du Beaujolais.



SOUTENIR LA FILIÈRE AGRICOLE ET VITICOLE

La Communauté d'agglomération s'engage dans l'élaboration d'un plan d'action agricole, en réponse aux problématiques agricoles du territoire. Il est structuré autour des objectifs de soutien aux filières agricoles.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération poursuit ses actions partenariales de soutien à l'agriculture : co-financement du plan Beaujolais soutenu par la région, programme de renouvellement des générations en Beaujolais et convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture.

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

En 2023, la Communauté d'agglomération a défini sa stratégie de compensation agricole. La mutualisation des compensations entre les différents projets consommateurs d'espaces agricoles du territoire permet la consignation d'une enveloppe financière globale. Cela permet d'avoir un effet levier plus fort. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sera organisé annuellement auprès du monde agricole afin d'identifier des projets agricoles collectifs répondants aux enjeux prioritaires du territoire et pouvant bénéficier de ces mesures compensatoires.



RÉFÉRENTS

Michel THIEN

Vice-Président Agriculture, viticulture et alimentation

Mathilde LOMBARDI

Responsable du service Agriculture et Environnement

CRÉER DU LIEN ENTRE ENTREPRISES, EMPLOI ET FORMATION

Des ateliers thématiques sont régulièrement organisés au sein de la pépinière d'entreprises Créacité à destination des entreprises du territoire. L'occasion pour les entrepreneurs de se rencontrer et de développer leur réseau :

- Café de la création
- Atelier formation "digital et numérique" pour sensibiliser aux risques cyber.

En lien avec les dirigeants d'entreprises du territoire, des événements tournés vers l'emploi et la formation sont mis en place tels que Objectif Emploi ou le Forum de l'alternance. Ils ont pour objectif de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.

LE SOUTIEN À L'ARTISANAT :

Une convention de partenariat au bénéfice des entreprises artisanales du territoire a été signée en 2023 entre la Communauté d'agglomération et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour conduire les actions suivantes :

- Accompagner les artisans dans le but d'optimiser leur consommation énergétique ;
- Permettre aux entreprises de développer leur visibilité numérique ;
- Créer un observatoire de l'artisanat du territoire pour une meilleure connaissance du tissu artisanal ;
- Accompagner les artisans sur des questions inhérentes à leurs activités (gestion, comptabilité, etc.) et sur la transmission et/ou la reprise des entreprises.



CHIFFRES CLÉS

ARTISANAT

2060

entreprises artisanales
sur le territoire

80%

se situent
dans la polarité urbaine

28

entreprises artisanales
pour 1000 habitants

(supérieur à la moyenne départementale
de 24 pour 1 000 habitants)

Secteur dynamique

10,5%

de progression
sur le territoire
entre 2019 et 2022

RÉFÉRENTS

Myriam CADI

Vice-Présidente Développement économique, emploi,
insertion et formation

Stéphane PARIZOT

Conseiller délégué Commerce et artisanat

Matthieu BODART

Directeur du Développement économique

02.

TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté d'agglomération a pour principales missions la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Son objectif est d'accompagner les communes, les acteurs privés et les habitants sur l'ensemble de ces enjeux pour que chacun participe aux transitions en cours.



ACTIONS EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre du schéma des énergies, la Communauté d'agglomération a déployé en 2023 un cadastre solaire à l'échelle des 18 communes.

Cet outil permet aux habitants de connaître le potentiel de solarisation des toitures de leurs habitations et les règles d'urbanisme s'y rapportant.

Dans l'objectif de planifier le développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire, en cohérence avec la révision en cours du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH), la Communauté d'agglomération et les 18 communes ont défini leur doctrine en la matière.

Celle-ci repose sur **3 piliers** :

- la sobriété énergétique,
- le mix énergétique local,
- la préservation de la biodiversité et des paysages.

Des zones pour l'accélération des énergies renouvelables ont été définies, conformément à la loi APER. Elles recouvrent exclusivement des secteurs déjà artificialisés. Pour la filière solaire et le réseau de chaleur urbain, il s'agit de parkings et toitures de bâtiments situés dans des zones d'activités économiques et de bâtiments publics. Ainsi l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture est programmée sur la station de traitement des eaux usées de Villefranche-sur-Saône et sur l'usine d'eau potable afin de couvrir une partie de la consommation d'énergie de ces équipements communautaires.

Des gisements mobilisables ont été définis en complément pour le bois, la géothermie (sur sonde et sur nappe), la chaleur fatale et la méthanisation.

RÉFÉRENTS

Michel ROMANET-CHANCRIN

Vice-Président Développement durable et transition énergétique

Margot HERVÉ

Responsable du service Transition énergétique et Développement durable

FOCUS BÂTIMENTS

Pour l'exercice de ses multiples compétences, la Communauté d'agglomération dispose d'un patrimoine bâti varié. Afin de maintenir leur état général et améliorer leur fonctionnalité et performance énergétique, des travaux sont réalisés chaque année.

ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGÉTIQUE

Afin de disposer d'une stratégie d'ensemble et d'une perspective de la gestion et de l'entretien de son patrimoine, la Communauté d'agglomération a élaboré en 2023 un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE). Il permet la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'actions sur les bâtiments communautaires pour améliorer leur performance énergétique et leur fonctionnalité.

CHIFFRES CLÉS



POSE DE SONDES DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Afin de suivre en temps réel la qualité de l'air dans ses bâtiments (crèches, conservatoire, musées, bâtiments administratifs, etc.), la Communauté d'agglomération a installé des sondes de mesure du dioxyde de carbone, des températures et de l'hygrométrie dans les pièces équipées.



RÉFÉRENTS

Jean-Pierre REVERCHON

Vice-Président Travaux, bâtiments et équipements communautaires

Martine RIVIÈRE

Responsable du service Bâtiments

AMÉNAGEMENT DURABLE

La Communauté d'agglomération planifie l'aménagement durable du territoire afin d'anticiper une gestion raisonnée de l'espace, maîtriser l'urbanisation et l'habitat, protéger et valoriser les paysages. En concertation avec les élus et services communaux, elle travaille à l'élaboration du futur PLUiH qui sera applicable aux 18 communes. Elle agit également au quotidien sur l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.



PLANIFICATION TERRITORIALE ET URBANISME : POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PLUiH

Dans l'objectif de donner le même cadre d'intervention et les mêmes outils réglementaires aux 18 communes de la Communauté d'agglomération en matière de planification territoriale, d'aménagement et d'utilisation des sols, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) est élaboré.

Le PLUiH définit les grandes orientations de la Communauté d'agglomération à l'horizon 2034 pour répondre aux besoins en terme d'équipements publics, d'habitat, de déplacements, d'accueil d'entreprises et d'emplois.

Elles s'articulent autour de 3 axes :

- Affirmer le rôle de la Communauté d'agglomération pour le développement économique, agricole et touristique ;
- Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux ;
- Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet.

L'année 2023 a été consacrée à la préparation de la partie réglementaire du PLUiH avec :

- L'élaboration du zonage (toutes destinations confondues) ;
- L'identification de secteurs à enjeux et l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation et d'études urbaines ;
- Le démarrage de l'écriture des règlements (secteur des communes rurales et secteur de la polarité) ;
- L'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables ;
- La poursuite de la réalisation du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

RÉFÉRENTS

Ghislain DE LONGEVILLE

Vice-Président Aménagement de l'espace, habitat et mobilités

Nadège ABON

Directrice du Pôle Aménagement durable et cohésion territoriale

POLITIQUE DE L'HABITAT

► ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE HABITAT

(VOLET HABITAT DU FUTUR PLUiH)

La politique de l'habitat du territoire (Programme d'Orientations et d'Actions) a été définie dans le cadre de l'élaboration du PLUiH. À la suite du diagnostic réalisé en concertation avec les communes et partenaires du territoire, l'orientation « Habitat » inscrite dans le PLUiH a été détaillée dans 4 axes. Un séminaire avec les acteurs de l'habitat (opérateurs, aménageurs, promoteurs, etc.) organisé sous forme d'ateliers de travail a en effet permis de préciser les pistes d'actions et leurs modalités de mise en œuvre opérationnelle.

Des actions sont d'ores et déjà lancées comme la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation de l'habitat (PIG), l'accompagnement d'une copropriété en situation de fragilité sur le quartier de Belleruche (OPAH Chardonneret) ou encore le lancement d'un observatoire de l'habitat et du foncier.

► POURSUITE DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT ET PREMIÈRE RENCONTRE GRAND PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2022, les propriétaires d'une résidence principale située dans l'une des 18 communes de la Communauté d'agglomération, peuvent bénéficier d'une aide financière pour améliorer la performance énergétique de leur logement, afin de réduire leur consommation et leur facture d'énergie. Un parcours d'accompagnement par des professionnels pour faciliter l'accès à l'information et aux aides leur est également proposé.

CHIFFRES CLÉS

+ de **1000** familles
ont bénéficié de conseils
en matière d'économie d'énergie

+ de **100** logements
ont bénéficié d'une aide financière
à la rénovation énergétique



PROTECTION ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

► MISE EN VALEUR ET PROTECTION DES PAYSAGES

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans la protection et la valorisation de ses paysages. Elle participe à la mise en œuvre de plans de gestion de deux Espaces Naturels Sensibles sur son territoire, les Landes du Beaujolais et Bois Baron. Elle coordonne les semaines du développement durable, temps fort annuel du territoire sur les thématiques de l'environnement, avec plus de 40 événements organisés sur le territoire.

En 2023, une feuille de route a été établie pour élargir son champ d'actions en faveur de la nature en ville (gestion des espaces publics et bâtimentaires), du maintien et du déploiement d'infrastructures agroenvironnementales (haies), et de mise en œuvre d'actions pédagogiques.

RÉFÉRENTS

Catherine BUTET

Conseillère déléguée Réserves foncières

Olivier MANDON

Conseiller délégué Environnement

Yvon-Gwenaël PIQUET

Responsable du service Urbanisme habitat planification

Noémie GAILLARD

Responsable du service Stratégie foncière

Isabelle SAMARANCH

Responsable du service Projets urbains et aménagement

Mathilde LOMBARDI

Responsable du service Agriculture et Environnement



MOBILITÉS

La Communauté d'agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM) développe les mobilités actives (vélo), partagées (auto-partage, covoiturage) et solidaires, améliore l'offre de transport en commun et la sécurisation de la voirie communautaire.



MISE EN ŒUVRE DU PLAN VÉLO

► AMÉNAGEMENT DE LA VOIE BLEUE À JASSANS-RIOTTIER

La Véloroute 50, dénommée aussi « La Voie Bleue Moselle Saône à vélo » part du Luxembourg pour rejoindre à Lyon la ViaRhôna. Elle longe sur 700 km la Moselle, le canal de l'Est puis la Saône. En mai 2023, la Communauté d'agglomération a aménagé une portion de 3,9 km de voie cyclable sécurisée sur la commune de Jassans-Riottier.

► POURSUITE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO

L'aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion proposée par la Communauté d'agglomération a connu un vif succès en 2023. Le dispositif a en effet été renforcé avec des montants d'aide augmentés (passage de 100 à 200€ pour les vélos classiques et de 200 à 500€ pour les vélos à assistances électriques VAE), la possibilité de financer 2 vélos par foyer et l'ouverture des aides à l'achat d'un kit d'électrification.



► DÉPLOIEMENT DE STATIONNEMENT VÉLO SUR LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération déploie des stationnements vélos (arceaux, abris, consignes collectives et individuelles) sur l'ensemble du territoire. Les emplacements sont définis avec chacune des communes. 10 d'entre elles sont concernées par de nouveaux équipements.

RÉFÉRENTES

Pascale REYNAUD

Conseillère déléguée Transports

Sophie GUYONNET

Responsable du service Mobilités

CHIFFRES CLÉS

415
aides versées
à des habitants
du territoire en 2023

115 K€
de subventions
versées
en 2023

330
places
de stationnements
fournies

176
équipements de
stationnement vélos
installés



► **EXPÉRIMENTATION DE L'INTERMODALITÉ BUS-VÉLO SUR LE RÉSEAU LIBELLULE**

Une expérimentation est conduite depuis juin 2023 pour développer l'intermodalité bus-vélo. Trois dispositifs sont testés par le réseau Libellule : la mise à disposition gratuite de vélos pliants électriques auprès de 11 testeurs ; la mise en place d'un système d'accroche des vélos à l'intérieur des bus des lignes 1 et 3 ; le déploiement de 6 modules de stationnement vélo aux abords des arrêts en terminus de lignes.

► **UNE OFFRE RENFORCÉE**

Depuis la rentrée 2023, le réseau libellule a été renforcé pour mailler plus étroitement les communes du territoire et offrir plus de fréquences et de dessertes aux usagers. Les principales nouveautés se situent sur les lignes « CityLib » qui couvrent les communes de Villefranche-sur-Saône, Limas et Gleizé. La fréquence en semaine a été renforcée, le transport à la demande a été étendu de 19h à 22h et la desserte de Hôpital Nord-Ouest a été améliorée pour les employés et les visiteurs avec des horaires élargis.

AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Chaque année, la Communauté d'agglomération réalise des travaux de voirie pour un budget d' 1 M€ dans les 9 communes ayant transféré leur compétence dans ce domaine .

Les voiries concernées sont priorisées, en lien avec les communes.

Quelques exemples de réalisation en 2023 :

- Les chemins du Maillard et Pigeonnier à Le Perréon
- Le Mathy à Vaux-en-Beaujolais
- Confortement d'un mur - Le Pirevert à Denicé
- Les chemins du boulon, 5 chênes et la route du Vivian à Denicé



► **UN SCHÉMA DIRECTEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES**

Dans le cadre de son Plan Vélo, la Communauté d'agglomération élabore un schéma directeur cyclable à l'échelle des 18 communes. Dans l'objectif d'améliorer les déplacements à vélo et d'augmenter la pratique cyclable sur le territoire, il permettra de disposer d'une stratégie globale pour la planification des futurs aménagements.



RÉFÉRENTS

Gérard TACHON

Conseiller délégué Voirie communautaire

François REYNAL

Responsable du service Études et travaux réseaux voirie

QUALITÉ DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

La Communauté d'agglomération agit au quotidien pour fournir aux habitants une eau de qualité et préserver les milieux naturels et la ressource en eau.

► UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À BLACÉ

En 2023, la nouvelle station de traitement des eaux usées de Blacé a été mise en service. La station existante, construite en 1990, ne permettait plus un traitement efficace. Le choix d'une technologie végétale et innovante, via des filtres plantés de roseaux aérés, offre de nombreux avantages : filière végétale, insertion paysagère améliorée, traitement très performant et coût d'investissement et de fonctionnement optimisés. Les travaux se sont achevés en 2023 après une première phase de construction d'un premier filtre mis en service, la démolition de l'ancienne station et enfin la construction d'un second filtre.



► POURSUITE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Afin de lutter contre les pollutions du milieu naturel, les débordements et garantir la pérennité du patrimoine assainissement, chaque année la Communauté d'agglomération conduit des travaux de renouvellement et de mise en séparatif.

Le centre-bourg de Saint-Étienne-des-Oullières a fait l'objet de travaux importants, entrepris depuis 2022. Ils ont nécessité la prise en compte de nombreuses contraintes pour gérer la circulation, maintenir l'accès aux riverains et aux commerces et garantir la sécurité des équipes intervenant sur le chantier.

Autres exemples de réalisation en 2023 :

- Le chemin des barrières à Denicé
- La montée de la poste et la rue du petit Charenay à Saint-Julien
- La conduite le long de la Vauxonne à Le Perréon



CHIFFRES CLÉS

2 M€ TTC
coût des travaux

50 %
de diminution
des consommations
électriques

Capacité de la station à traiter
les eaux usées de

2 280
habitants

+ de **95 %**
de la pollution éliminée
par le traitement



Travaux d'assainissement dans le centre bourg de Saint-Étienne-des-Oullières



Travaux d'eau potable sur la commune de Denicé

► POURSUITE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Afin de délivrer une eau de qualité à l'ensemble des abonnés et de limiter les fuites, entraînant un gaspillage d'eau potable, la Communauté d'agglomération renouvelle chaque année une partie de son réseau d'eau potable. Un chantier d'envergure a été mené sur la commune de Denicé avec le renouvellement de plus d'un kilomètre de conduites d'eau potable.

Autres exemples de réalisation en 2023 :

- Les rues Fraternité, Hoche et Egalité à Villefranche-sur-Saône
- La route de Tarare à Gleizé
- Le Pirevert à Denicé

► PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX

• Protection des captages

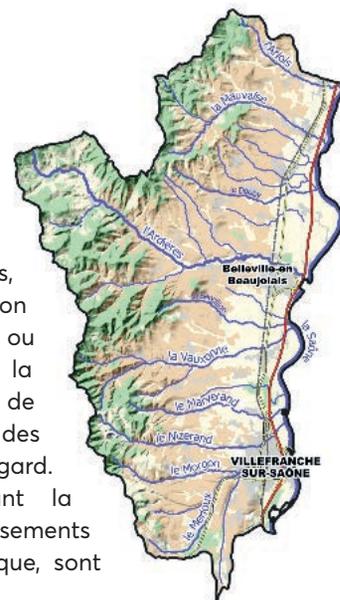
En 2023, plusieurs actions ont été menées sur les périmètres de protection des captages : la certification agriculture biologique de toutes les parcelles qui seront proposées en agriculture, l'acquisition d'une exploitation agricole sur le périmètre de protection éloignée et le lancement d'une étude de définition de la stratégie agricole.



► GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Dans l'objectif de prévenir les inondations et les pollutions des milieux aquatiques du territoire, la Communauté d'agglomération met en œuvre le Contrat de Bassin du Beaujolais signé fin 2022 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. De nombreuses actions sont réalisées comme des animations (captage,

filière agriculture, milieu, désimpermeabilisation, opération collective), le suivi des rejets non domestiques, une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées ou encore l'analyse de sols sur la zone naturelle du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) des champs captants de Beauregard. Des accompagnements visant la mise en conformité des établissements économiques, sur le plan toxique, sont également réalisés.



16 actions d'accompagnement (diagnostic et régularisations d'établissements) auprès de cibles prioritaires

► POURSUITE DE LA DÉMARCHÉ DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Afin de gérer au mieux les flux d'eaux pluviales, une étude stratégique est conduite sur plusieurs années. L'année 2023 a permis de travailler à l'élaboration d'un zonage d'eaux pluviales qui définit les futures règles de gestion sur l'ensemble du territoire dans le cadre du PLUiH. La démarche a été renforcée avec la création d'un poste de chef de projet eaux pluviales. Son rôle est notamment de sensibiliser et d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire pour améliorer la gestion des eaux pluviales. Des solutions fondées sur la nature (infiltration, végétalisation, etc.) seront priorisées pour faire face aux enjeux liés au changement climatique.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Afin de mieux connaître l'état des différents systèmes d'assainissement, près de 16 km de réseaux d'assainissement ont été inspectés.

RÉFÉRENTS

Jean-Pierre DUMONTET

Vice-Président Eau et assainissement

Fabrice LONGEFAY

Conseiller délégué Assainissement non collectif

Bernard MATRAY

Conseiller délégué GEMAPI et rivières

Fabrice BERTHONNECHE

Responsable du service Exploitation Assainissement

Charly PUPAT

Responsable du service Qualité des eaux

Pierre ARRICOT

Responsable du service Grands projets

François REYNAL

Responsable du service Études et travaux réseaux voirie

COLLECTE, TRI, VALORISATION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

La Communauté d'agglomération assure la collecte et l'élimination des déchets des ménages et des entreprises. Cette collecte comprend les déchets recyclables (emballages, papiers, verre), les ordures ménagères résiduelles et les encombrants.



OPTIMISER LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS :

► EXPÉRIMENTATION D'UNE COLLECTE SÉPARÉE DE BIODÉCHETS

Afin d'expérimenter une solution de collecte séparée des biodéchets, des bornes d'apport volontaire ont été installées début 2023 sur l'espace public dans un secteur composé essentiellement d'habitats collectifs à Limas et Villefranche-sur-Saône. Parallèlement, une communication a été effectuée en porte-à-porte auprès des habitants avec la distribution d'un kit de tri et d'un livret de consignes. Les déchets collectés sont transformés en compost, lequel est épandu sur les terres agricoles du Rhône exploitées pour la production de céréales et de légumes. Il est prévu d'étendre ce dispositif aux secteurs urbains dense entre 2024 et 2026 afin de couvrir un territoire de 31 500 habitants.



CHIFFRES CLÉS

4500
habitants
concernés par
l'expérimentation

53 tonnes
de déchets
alimentaires
collectés et triés



► LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération a lancé en 2023 l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin de planifier les actions de prévention et de réduction des déchets sur le territoire. Ce programme s'inscrit dans une stratégie plus globale se concrétisant par un plan déchets visant à optimiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

► ANIMATIONS SCOLAIRES, SENSIBILISATION DES HABITANTS, ACCUEIL DU PUBLIC AU SIÈGE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Les thématiques abordées lors des animations et actions de sensibilisation sont les consignes de tri, le recyclage, la réutilisation des déchets, la fabrication du papier, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation et réduction de déchets, les ressources naturelles et le compostage.



CHIFFRES CLÉS

29

classes bénéficiaires
d'animations sur le tri et
la valorisation des déchets

pour l'année scolaire 2022-2023

20

animations
grand public

272

foyers
sensibilisés en
porte-à-porte

2000

usagers
reçus à l'accueil déchets
au siège



► DÉPLOIEMENT DE 5 SITES SUPPLÉMENTAIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

La Communauté d'agglomération poursuit l'installation de sites de compostage partagé sur tout le territoire dans l'objectif de valoriser les biodéchets. En 2023, cinq nouveaux équipements ont été installés sur les communes de Blacé, Vaux-en-Beaujolais et Villefranche-sur-Saône.



► PARTICIPATION AUX SEMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édition 2023 des semaines du développement durable s'est déroulée du 9 septembre au 8 octobre. Des animations variées (conférences, balades, ateliers, randonnées, informations, etc.) ont été organisées pour la seconde année sur les 18 communes du territoire. Elles ont permis de sensibiliser un large public sur tous les aspects du développement durable : déchet, mobilité, énergie, biodiversité, eau, paysage, etc.).

RÉFÉRENTS

Jean-Charles PERRIN

Vice-Président Collecte, traitement et valorisation des déchets

Fabrice BERTHONNÈCHE

Responsable du service Déchets

03.

TERRITOIRE CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

LE MUSÉE DU PRIEURÉ : LE PROJET D'EXTENSION

Afin de porter le projet d'agrandissement du site de Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, une réflexion sur le développement stratégique du Prieuré a été menée en 2023.

Cette étude a mis en lumière la nécessité de créer de nouveaux espaces : salle pédagogique pour accueillir les scolaires, salle d'exposition temporaire pour fidéliser et renouveler le public local, refonte du parcours permanent intégrant des dispositifs immersifs innovants, etc. Les objectifs sont multiples et ambitieux : développer les publics, valoriser et préserver le site, devenir un outil de développement du territoire.

CHIFFRES CLÉS

4 800
visiteurs au musée
du Prieuré
sur la saison
(mars à novembre)

6 400
visiteurs au musée
Claude Bernard
sur la saison
(avril à octobre)

Microbia

1 041
visiteurs pour
l'exposition temporaire
Microbia



LES MUSÉES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération œuvre au rayonnement de deux musées dans le paysage culturel, patrimonial et scientifique du territoire : le musée Claude Bernard et le musée du Prieuré qui contribuent à construire une identité culturelle et patrimoniale forte.

LE MUSÉE CLAUDE BERNARD, À SAINT-JULIEN : UNE PROGRAMMATION RICHE

► EXPOSITION TEMPORAIRE SUR LE MONDE MICROSCOPIQUE

Afin de permettre aux visiteurs de parcourir la diversité et la fécondité du monde du vivant, l'exposition « Microbia » leur a proposé une excursion dans le monde de l'infiniment petit à travers 4 milieux que sont la cuisine, l'eau, le sol de nos forêts et le corps humain. Cette exposition temporaire n'avait pas pour but de faire l'inventaire complet et exhaustif de tous les microbes de la planète, mais de s'intéresser à certains d'entre eux, des plus communs aux plus extraordinaires, avec l'éclairage pertinent des dernières découvertes. Elle a permis de démontrer que leurs incroyables capacités sont déjà exploitées par l'Homme dans des domaines très variés : agronomie (protection des plantes), environnement (dépollution des sols, assainissement, biocarburants), gastronomie (fromage, vin, bière, etc.), médecine (traitements, vaccins, antibiotiques, etc.), recherche fondamentale.



► ACCOMPAGNEMENT DE SCOLAIRES À LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE : LE PROJET SAVANTURIERS

Dans l'objectif d'initier le jeune public à la démarche expérimentale à travers un projet de recherche, les savanturiers est un dispositif proposé et porté par l'association française pour l'éducation à la recherche. 3 classes ont participé : 1 classe de CM2 de Saint-Étienne-des-Oullières et deux classes de l'école Jean Macé à Villefranche-sur-Saône. Tout au long de l'année, les élèves ont été accompagnés par la médiatrice du musée et une chercheuse dont la mission est de montrer comment se déroule la recherche en laboratoire et d'aider à la mise en place de leurs protocoles expérimentaux (prendre connaissance des recherches actuelles, poser une question, proposer une hypothèse, expérimenter, conclure). Les recherches ont porté sur l'intelligence végétale. Une restitution des recherches menées par les trois classes a eu lieu en fin d'année scolaire avec le chercheur qui les a accompagnées.

CHIFFRES CLÉS

3

classes accompagnées

80

élèves réunis lors d'un marché des connaissances

30

protocoles expérimentaux validés par une chercheuse

RÉFÉRENTES

Béatrice BERTHOUX

Vice-Présidente Culture et Patrimoine

Gabrielle FORT

Responsable du service Musées

CULTURE

La Communauté d'agglomération contribue à faire de la culture et de l'éducation artistique un moyen d'épanouissement, un lien entre les communes ainsi qu'un levier de développement du territoire et de valorisation du patrimoine.



► SIGNATURE DU NOUVEAU PLAN D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Afin d'encourager l'accès à l'art et à la culture pour tous à l'échelle des 18 communes de Villefranche Beaujolais Saône, le nouveau Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) a été signé en novembre 2023. Le PLEAC permet de proposer chaque année des ateliers d'éducation artistique et culturelle aux établissements scolaires et aux habitants de la Communauté d'agglomération. Ces ateliers touchent tous les publics et recouvrent l'ensemble des disciplines artistiques (arts visuels, musique, danse, théâtre, arts du cirque, éducation aux médias, lecture, etc.).

► L'AMPLI #1

JEUNES TALENTS DE MUSIQUES ACTUELLES

Avec le dispositif l'ampli, une opportunité est donnée aux jeunes artistes de musiques actuelles du territoire de bénéficier d'un accompagnement complet de formation et d'ateliers pour réaliser leur projet. L'ampli#1 a décerné les prix de Lauréats Or et Argent aux artistes Ezza et Hosterod. Les concerts du 7 juillet 2023 et des Nouvelles Voix ont permis de révéler leur talent et leur travail au grand public.

CHIFFRES CLÉS

26 000
jeunes ont bénéficié des
offres culturelles du PLEAC
en 2022 et 2023

47
projets

QUELQUES EXEMPLES DE NOUVEAUX PROJETS EN 2023

Mai ► Concert Paroles d'enfant, projet de création musicale de A à Z par Laurent Fellot, en partenariat avec le Théâtre de Villefranche-sur-Saône, 3 écoles de la Communauté d'agglomération (Arnas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais) et 2 collèges.

Juin ► Restitution Carré poétique avec la Médiathèque de Villefranche-sur-Saône, écriture à plusieurs mains entre élèves de primaire d'écoles du territoire et des collégiens.

► « **1 000 ans d'histoire** », visite interactive au musée du Prieuré pour découvrir l'histoire du site depuis sa fondation au 10^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, et comprendre l'évolution de l'architecture et des savoir-faire.

Septembre ► dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine inauguration depuis la Voie Bleue à Jassans-Riottier des balades sonores « Murmures Beaujolais » présentes sur 10 sites du territoire.



RÉFÉRENTES

Béatrice BERTHOUX

Vice-Présidente Culture et Patrimoine

Saralou METSCH

Directrice de la Culture

LE CONSERVATOIRE

À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Afin d'encourager l'éducation artistique et la culture comme moyen d'épanouissement, la Communauté d'agglomération propose un enseignement artistique de qualité via son conservatoire à rayonnement intercommunal. 50 professeurs accompagnent enfants, jeunes et adultes amateurs dans la construction d'une pratique artistique riche et épanouissante pouvant conduire certains à la professionnalisation. Le conservatoire assure également l'éveil artistique dans les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant.

ZOOM SUR LE SPECTACLE ANATOLIE

► EXEMPLE DE PROJET D'ÉVEIL ARTISTIQUE DANS LES ÉCOLES

Les 9 et 10 juin 2023 se sont déroulées deux représentations réunissant des élèves des écoles Lamartine et La Chartonnière, ainsi que des élèves du conservatoire, clarinettistes, accordéonistes et percussionnistes.

Ces deux concerts sont le fruit d'une rencontre avec les musiciens du trio « Mahaleb », invités par le conservatoire pour faire découvrir aux élèves les chants et musiques d'Arménie et de Turquie.

À cette occasion, le gymnase Hubert Boulaud de Limas a été équipé et transformé en véritable salle de spectacle et a accueilli environ 650 personnes.



150 participants, musiciens, orchestres, choristes, écoles



CHIFFRES CLÉS

50
professeurs

900
élèves
dont 80% résident
sur le territoire

110
classes
bénéficiant d'interventions
scolaires, soit environ
3 000 jeunes

120
manifestations
durant l'année



► NOUVELLE RENTRÉE POUR L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

L'enseignement du théâtre est renforcé depuis septembre 2023 avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante en théâtre et mise en scène. 120 jeunes et adultes ont bénéficié de cet enseignement dont 60 de manière hebdomadaire via les classes théâtre en milieu scolaire et les ateliers adultes. La mise en place de cet enseignement est complémentaire à l'offre associative existante du territoire, avec notamment un cursus diplômant ouvert à partir de 15 ans.

RÉFÉRENTS

Béatrice BERTHOUX
Vice-Présidente Culture et Patrimoine
Aurélien DOLBECQ
Responsable adjoint du Conservatoire

LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Afin de sensibiliser les habitants, le public jeune et les touristes au patrimoine et à la qualité architecturale, la Communauté d'agglomération porte le label Pays d'Art et d'Histoire du Beaujolais, avec la Ville de Villefranche-sur-Saône et la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.



EXPOSITIONS

► EXPOSITION « FRÈRES D'ARMES, EXPÉRIENCES COMBATTANTES DE POILUS DU BEAUJOLAIS » à Villefranche-sur-Saône (Maison des Mémoires)

Cette exposition est dotée d'une scénographie immersive qui engage le visiteur dans l'univers du 23^{ème} régiment d'Infanterie, « régiment des photographes », et du 372^{ème} régiment d'infanterie sur le front d'Orient. En effet, entre 1914 et 1919, près de 8 410 000 soldats français sont appelés sous les drapeaux. Figurent parmi eux, les représentants de nombreuses fratries du Beaujolais où certaines d'entre elles voient l'ensemble de leurs fils mobilisés. Si les frères sont le plus souvent séparés en raison de leurs différentes affectations, il arrive que plusieurs d'entre eux évoluent au même moment au sein de la même unité.

NOUVEAUTÉS 2023

- Création d'une offre de visites à destination des extra-scolaires (visites des villages et parcours nature durant la période estivale) et d'ateliers pédagogiques (ateliers herboriste).

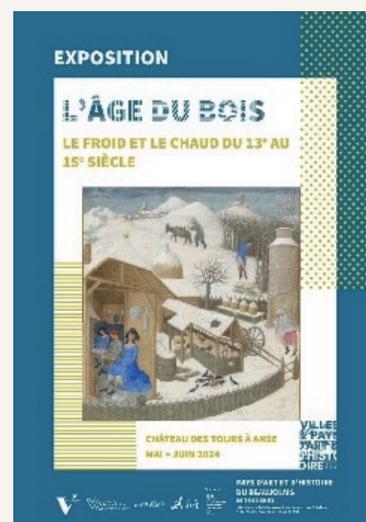
► PRÉPARATION DE L'EXPOSITION « L'ÂGE DU BOIS, LE FROID ET LE CHAUD DU 13^e AU 15^e SIÈCLE »

Cette exposition conçue à l'automne 2023 sera présentée au château des Tours du 4 mai au 22 juin 2024 à Anse. Cette exposition est complétée par un focus de 20 pages et d'un livret destiné au public famille. Itinérance de plusieurs expositions.

CHIFFRES CLÉS

1577
visiteurs

du 5 juillet 2023
au 29 février 2024



► DEUX EXPOSITIONS EN ITINÉRANCE :

- De « **Pierrette à Yvonne** » au Musée Souvenirs et traditions de Chasselay du 11 mai au 17 septembre 2023 (157 visiteurs)
- « **Villefranche sur la Saône** » au Centre Culturel de Jassans-Riottier du 28 septembre au 31 octobre 2023 (357 visiteurs)

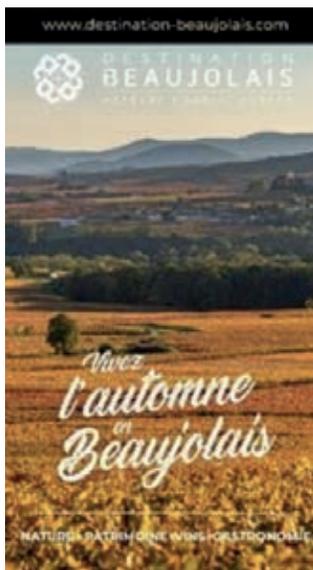
RÉFÉRENTES

Béatrice BERTHOUX

Vice-Présidente Culture et Patrimoine

Chrystèle ORCEL

Responsable Label Pays d'Art et d'Histoire



ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Dans l'objectif de conforter le rayonnement et l'attractivité touristique du Beaujolais, la Communauté d'agglomération soutient l'office de tourisme Destination Beaujolais qui étend son action à l'échelle de trois intercommunalités du Beaujolais.

VALORISATION DU BEAUJOLAIS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Dans l'objectif de bâtir une image cohérente et attractive du Beaujolais, l'Office de Tourisme a déployé deux campagnes nationales, au printemps et à l'automne 2023. Des panneaux digitaux ont été affichés dans les gares, métros et rues des principaux centres urbains comme Paris, Lille, Strasbourg, Nancy, Metz, Lyon, Dijon. Les spots ont mis en scène les paysages de vignes et collines propices à l'évasion, à la pratique d'activités de pleine nature et invitaient à consulter la plateforme web www.destination-beaujolais.com pour découvrir toutes les activités et événements du Beaujolais.

En parallèle, Destination Beaujolais a amplifié ses relations presse et actions de promotion avec notamment une opération à Turin, Bruxelles et Lausanne avec l'Office de Tourisme de Lyon ou encore des rencontres professionnelles sur le marché américain.

DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES TOURISTIQUES ET DE NOUVELLES OFFRES

Destination Beaujolais développe des activités pour mettre en valeur ses quatre filières d'expertise auprès des visiteurs :

- Les loisirs de pleine nature en participant au développement des parcours sur le Beaujolais dont la randonnée et le trail.
- L'œnotourisme et la gastronomie en valorisant la Route des Vins, l'animation du label Vignobles & Découvertes et les offres de la Vallée de la Gastronomie.
- La culture, le patrimoine et les savoir-faire à travers la mise en place de visites guidées et le rayonnement des événements du territoire.
- Le tourisme d'affaires indispensable à une fréquentation optimale.

En 2023, de nouvelles activités ont vu le jour, notamment à Villefranche-sur-Saône avec la création d'une balade gourmande. L'Office de Tourisme a également déployé une nouvelle gamme d'articles souvenirs du Beaujolais pour ses boutiques avec 35 produits : peluches, stylos, carnets, ouvre-bouteilles, etc.

RÉFÉRENTS

Gaëtan LIÈVRE

Vice-Président Tourisme, cohésion des territoires et projets communaux

Matthieu BODART

Directeur du Développement économique

CHIFFRES CLÉS

45 000

visiteurs
dans les 5 bureaux
d'information touristique

231 400

visiteurs
sur le site
Destination Beaujolais

370

visiteurs
pour les visites guidées

2 400

visiteurs
pour les activités groupées



04.

TERRITOIRE INNOVANT pour répondre aux besoins des familles

FOCUS

► CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'année 2023 marque une étape importante pour la création de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans le nord du territoire de l'agglomération avec l'acquisition d'un terrain à Blaceret.

- 36 places d'accueil sont prévues.

APPRENTISSAGE

La poursuite sur l'année scolaire 2022-2023 puis sur 2023-2024 de l'engagement en faveur de l'apprentissage.

- 15 apprentis en alternance en 2022/2023 et 9 à la rentrée 2023/2024
- 5 professionnels recrutés à l'issue de leur formation en juin 2023

CONTINUITÉ DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN PERIODE ESTIVALE

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, 60 d'entre elles ont été accueillies durant 2 semaines au mois d'août.

PETITE ENFANCE

La Communauté d'agglomération est engagée au quotidien pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant.

UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX EST DÉPLOYÉ DEPUIS MAI 2021



La Communauté d'agglomération a été lauréate en 2023 et bénéficie d'un financement pour les 3 prochaines années pour ses actions innovantes en matière de recrutement, de formation continue, et de qualité de vie au travail des professionnels, afin de garantir une excellente qualité d'accueil aux enfants.



► PROMOTION DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Pour contribuer à l'attractivité du métier sur le territoire et au renforcement de ses équipes, plusieurs actions ont été conduites en 2023 :

- Organisation d'un premier job dating en partenariat avec France Travail : 38 professionnels ont été rencontrés. À l'issue de la journée, 45 entretiens de recrutement ont été organisés ;
- Participation à de nombreux salons à destination d'élèves du secondaire et d'étudiants afin de promouvoir les métiers de la petite enfance et les postes offerts : Forum de l'alternance, Salon de l'orientation du collège Faubert et du Lycée Notre Dame, centres de formation Ifaptitude, et Occélia, etc.

► LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAURÉATE DU FONDS D'INNOVATION POUR LA PETITE ENFANCE

Supporté à parts égales par l'État et par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), ce fonds d'innovation soutient les territoires qui accélèrent la transformation du service public de la petite enfance.



CHIFFRES CLÉS

1098

enfants en accueil
régulier ou occasionnel

277

places attribuées
en commission d'admission

32

enfants accueillis
en situation de handicap

115

stagiaires
accueillis de la 3^e
à la formation infirmière

RÉFÉRENTES

Catherine RABOURDIN

Vice-Présidente Petite enfance, services à la population et accès aux soins

Isabelle VESVRES

Responsable du service Petite enfance



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté d'agglomération s'est fixée pour objectif de faire de son territoire, un « territoire de talents » en créant du lien par le sport et de favoriser le sport pour tous.

SEMAINE OLYMPIQUE PARALYMPIQUE 2023

La Communauté d'agglomération fait partie des 500 premières collectivités à avoir obtenu le label « Terre de jeux 2024 ». Elle s'est ainsi engagée à contribuer à faire vivre le sport dans le quotidien de ses habitants, à mettre en place des actions nouvelles et à conforter des actions existantes en lien avec les Jeux Olympiques.

INNOVATION 2023

La participation des enfants de 7 établissements d'accueil du jeune enfant. Au programme : des activités ludiques pour l'apprentissage de la motricité.



► ORGANISATION DE LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Pour cette 2^{ème} édition organisée du 22 au 26 janvier, le palais omnisports de l'Escale à Arnas a accueilli 1 000 élèves de la 6^{ème} à la Terminale issus des collèges Jean Moulin, Faubert, Claude Bernard et Mongré, ainsi que des Lycées Louis Armand et Mongré.

L'objectif de cet événement est d'inciter les collégiens à la pratique sportive quotidienne, de les mobiliser autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme et de les sensibiliser à l'inclusion en changeant le regard sur le handicap.



Accompagnés par leurs professeurs d'éducation physique et sportive, les élèves ont pratiqué différentes activités sportives (escalade, biathlon, basket fauteuil, volley-assis, athlé-handi). L'esprit des Jeux a bien été présent avec la remise d'un trophée, au sein de chaque collège, à la classe qui a cumulé le plus de points sur l'ensemble des activités. Il est remis en jeu chaque année.

Toutes ces manifestations s'inscrivent dans la continuité de la démarche entamée par la Communauté d'agglomération depuis 3 ans autour de la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur le territoire.



► ACCUEIL DES JEUX DE L'AVENIR

Le palais omnisports de l'Escale à Arnas a accueilli du 11 au 13 avril 2023 les Jeux Régionaux de l'Avenir Handisport Auvergne Rhône-Alpes organisés par la Ligue AuRA Handisport. Un village sportif était présent sur le site de l'Escale le 12 avril avec des initiations aux activités sportives handisport.

► DIFFUSION DU MATCH D'OUVERTURE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY : FRANCE/NOUVELLE-ZÉLANDE



Le 8 septembre 2023, la Communauté d'agglomération a donné rendez-vous aux amateurs de rugby au palais omnisport de l'Escale à Arnas pour suivre ensemble le match d'ouverture de la Coupe du monde de rugby, sur écran géant, et encourager les Bleus face aux All Blacks. Organisé en partenariat avec le CSV rugby, cet événement a réuni plusieurs centaines d'habitants pour un moment sportif, familial et festif avec la présence d'une fanfare éphémère issue du conservatoire.

► ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS NATIONALES D'ESCALADE

Les murs d'escalade de l'Escale ont accueilli, en entraînement, plusieurs équipes nationales en 2023 : l'Equipe de France tout au long de l'année et l'Equipe du Japon en juillet pour la préparation d'une étape de la Coupe du monde à Briançon. La Coupe de France d'escalade Jeunes, Séniors et Vétérans a été organisée les 15 et 16 avril par le club Vertige, rassemblant 500 grimpeurs.

► CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Le Championnat national 3 FSCF de gymnastique rythmique a été organisé les 3 et 4 juin à l'Escale par le club de la GRS Caladoise, rassemblant 600 gymnastes.

CHIFFRES CLÉS

1000
élèves

ont participé
à la Semaine Olympique
et Paralympique

7

établissements
d'accueil du jeune enfant
ont participé à la Semaine
Olympique et Paralympique

500
grimpeurs
à la Coupe de France
d'escalade Jeunes, Seniors
et Vétérans

80
collectivités locales
labellisées « Terres de Jeux
2024 » représentées au
Comité régional Olympique
et Sportif à L'Escale



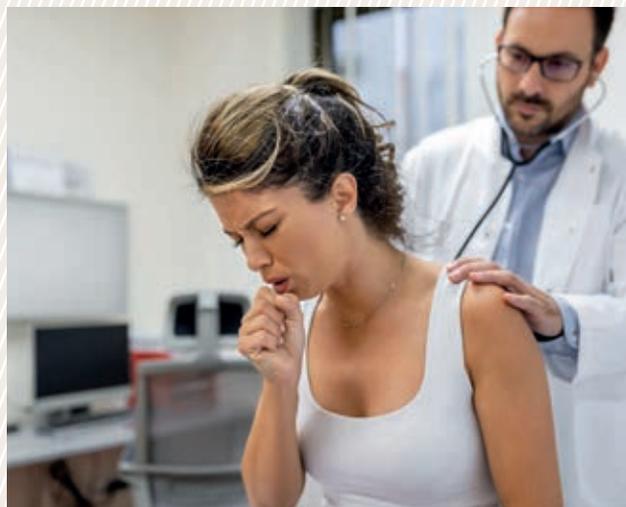
RÉFÉRENTS

Michel JAMBON
Conseiller délégué Sports

Laurent GUILLOT
Responsable du service Sports

SANTÉ

La Communauté d'agglomération a pour objectif d'encourager la prévention santé et l'accès aux soins via la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle des 18 communes en lien avec les acteurs médicaux, sociaux, éducatifs et associatifs du territoire.



STRUCTURER UNE POLITIQUE LOCALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Afin de favoriser l'accès aux soins des habitants et la prévention-santé, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) en lien avec l'ensemble des acteurs de la santé et du médico-social du territoire.

L'année 2023 a permis de poser les bases du CLS de la Communauté d'agglomération. Un diagnostic local de santé a été réalisé entre octobre 2022 et juin 2023 avec une analyse de données et de nombreuses rencontres de partenaires. Ce travail a permis d'identifier les besoins locaux et de définir les priorités autour de 5 axes stratégiques pour le CLS. L'objectif pour la Communauté d'agglomération est une signature du CLS en 2024 pour un démarrage des actions la même année.

► LES 5 OBJECTIFS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



CHIFFRES CLÉS

56
ENTRETIENS RÉALISÉS
DANS LE CADRE DE L'ÉTAT DES LIEUX
AUPRÈS DE
112
PERSONNES RESSOURCES

RÉFÉRENTS

Catherine RABOURDIN

Vice-Présidente Petite enfance, services à la population et accès aux soins

Paul KOCH

Responsable du service Contrat local de santé

CIMETIÈRE PAYSAGER ET CENTRE FUNÉRAIRE

La Communauté d'agglomération a pour objectif d'adapter le service funéraire aux besoins des habitants du territoire. Elle dispose pour cela d'un cimetière paysager qui s'étend sur 14 hectares et d'un centre funéraire crématorium, tous deux situés sur la commune de Gleizé.



► ADAPTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL : AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES AU CIMETIÈRE PAYSAGER

Les travaux de création d'un ossuaire ont été achevés, permettant d'engager en 2023 une campagne de reprises administratives de concessions à échéance.

241

inhumations en 2023
dont 151 dispersions
au Jardin du souvenir

► Cinq plateformes de tri ont été aménagées. Le compost réalisé sur site est mis à disposition des usagers pour réaliser leurs plantations au sein même du cimetière paysager.



RÉFÉRENTES

Armelle CHEVALIER

Conseillère déléguée Action sociale

Emmanuelle VIGNAL

Responsable du service Funéraire

05.

TERRITOIRE **FÉDÉRATEUR** pour réduire les fractures sociales



CONTRAT DE VILLE ET COHÉSION SOCIALE

La Communauté d'agglomération œuvre à l'animation du contrat de ville pour la conduite d'actions de développement social et d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité.

► DÉFINIR DE NOUVELLES ORIENTATIONS D'ANIMATION SOCIALE : ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Dans l'objectif de réduire les fractures territoriales, la Communauté d'agglomération, en lien avec l'État, les partenaires associatifs et institutionnels ainsi que les habitants, s'est fortement mobilisée pour l'élaboration du contrat de ville 2024-2030. Des ateliers de concertation ont été organisés à partir de juin 2023 et se sont succédés jusqu'en octobre 2023. Les 150 participants ont contribué à l'évaluation du contrat de ville en vigueur et à la définition des enjeux et des actions à développer dans le cadre du futur contrat. Habitants comme partenaires ont apprécié d'être mobilisés sur ces ateliers collaboratifs et ont exprimé une volonté d'association plus régulière.



► ZOOM SUR LES ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

En 2023, la Communauté d'agglomération a continué à soutenir les 4 ateliers sociolinguistiques proposés dans les quartiers politique de la ville par La Croix Rouge, l'association « Lecture et Partage », l'association « Mille et Une » et l'association « AMIH ». Ces dernières ont accompagné 106 candidats au Diplôme d'Études en langue française (DELF) dont 91 ont obtenus leurs diplômes.

► AMÉLIORER LA GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ : POURSUITE DES ANIMATIONS DE QUARTIER

La Communauté d'agglomération a coordonné, en partenariat et avec le financement de l'État et des bailleurs sociaux, la préparation et la mise en œuvre des activités d'été à Belleruche (ateliers cuisine, contes, jeux, bricolage, cirque, etc.). Ce dispositif mis en place depuis 2021 renforce la dynamique associative et soutient notamment le projet de « Quartier fertile ».

► SOUTENIR LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Le Fonds de développement local permet de soutenir des projets associatifs pour les habitants des quartiers politique de la ville : 16 projets subventionnés en 2023 parmi lesquels des sorties familiales, des fêtes de quartier et une animation culturelle.



RÉFÉRENTES

Stylite BAUDU-LAMARQUE

Vice-Présidente Projets et renouvellement urbains,
contrat de ville et cohésion sociale

Jessica BARC

Responsable du service Contrat de ville et Cohésion sociale



PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BELLEROUCHE

La Communauté d'agglomération pilote et coordonne le Programme de Renouvellement Urbain de Belleruche en lien avec les différents maîtres d'ouvrages et les services de l'État. Les principaux objectifs du projet sont de diversifier l'offre résidentielle et les fonctions du quartier de l'ouvrir sur son environnement, et de développer le « vivre ensemble ».

► DÉMOLIR ET RÉNOVER LES LOGEMENTS : POURSUITE DES RELOGEMENTS

Afin de conduire les démolitions et rénovations de logements du projet, les relogements se sont poursuivis en 2023. Trois secteurs sont concernés :

- Carrière chapelle : la totalité des ménages ont été relogés ;
- Les Alouettes : 11 des 12 ménages restants ont été relogés dont 50% relogés sur Belleruche ;
- Le secteur du plateau : 21 ménages ont été relogés sur les 36 ménages restants. L'immeuble de 30 logements (450, 452, 454 rue P. Monet) est vide et sécurisé depuis aout 2023.

En moyenne, 44% des relogements sont effectués sur Belleruche, à la demande des locataires, et 23% des ménages sont relogés dans du neuf.

► AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET CRÉER UN COLLECTIF D'HABITANTS : RÉALISATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

Dans le cadre de l'appel à projets « Quartier Fertile » à Belleruche, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans l'aménagement d'un jardin partagé à destination des habitants. Ce jardin est composé d'espaces dédiés au jardinage, à la convivialité, à la

biodiversité et d'un espace pour le verger pour une surface totale de 1000 m². Une cabane pour les outils a également été réalisée avec une entreprise locale. Les bacs de jardinage ont été réalisés par un groupe de jeunes en insertion grâce à la brigade de vacataires. Le jardin prévoit également un composteur partagé. La Communauté d'agglomération est accompagnée par les associations SEED et l'atelier des saisons afin de créer un collectif d'habitants, et d'apprendre à jardiner.

► OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTÉ DE BELLEROUCHE

Pour accueillir les professionnels déjà présents sur le quartier, la nouvelle maison de santé de Belleruche a ouvert en juillet 2023. Avec ses 510 m² de surfaces, elle permet à 4 médecins, 1 interne, 3 infirmières et 2 orthophonistes de suivre un peu plus de 4000 patients dans des locaux répondant aux critères techniques d'un lieu de soin moderne.

► LANCER DES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COPROPRIÉTÉ DU CHARDONNERET

Au-delà des enjeux de réhabilitation énergétique du bâtiment et d'amélioration des espaces extérieurs, le dispositif Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vise à améliorer le fonctionnement de la copropriété dans son ensemble. Des actions sont menées en faveur de la maîtrise des charges, l'assainissement de la situation financière, l'appui aux instances de gestion ou encore l'accompagnement social des copropriétaires en difficultés. Cette opération est réalisée en partenariat avec la Ville de Villefranche-sur-Saône, l'Anah, Procvivis Rhône et Alliade Habitat.

CHIFFRES CLÉS

Un projet de renouvellement urbain sur

36,9 ha

à cheval sur 3 communes (Limas, Gleizé et Villefranche-sur-Saône) soit un logement actuel sur 4

510

logements démolis,

250

nouveaux logements

556

logements rénovés

Création d'un nouveau pôle enfance, d'un pôle administratif, d'une nouvelle offre commerciale et d'une nouvelle maison de santé,

Budget de l'opération : environ 130 M€, répartis entre l'État-ANRU, les bailleurs et les collectivités

RÉFÉRENTS

Stylite BAUDU-LAMARQUE

Vice-Présidente Projets et renouvellement urbains, contrat de ville et cohésion sociale

Thomas RAVIER

Vice-Président Grands projets urbains et solidarités

Noémie BEAUPRÈTRE

Responsable du service Renouvellement Urbain

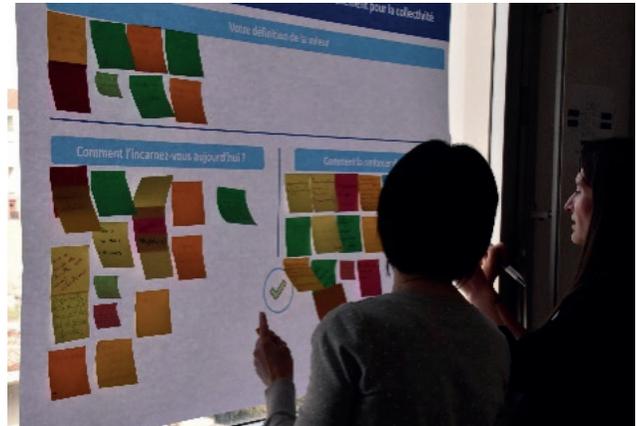
An aerial photograph of a densely populated urban area, likely a town or city. The image shows a central street running north-south, flanked by numerous buildings with red-tiled roofs. The buildings are closely packed, and the street is lined with trees and parked cars. In the background, there are rolling hills under a clear blue sky. The overall scene depicts a well-established, urban environment.

06.

DES MOYENS
pour agir

DIRECTION GÉNÉRALE

Mettre en œuvre le plan de mandat 2021-2026, assurer le lien avec l'Exécutif, piloter les services et les projets transversaux de la collectivité.



► FÉDÉRER ET SE TRANSFORMER : ÉLABORATION DU PROJET D'ADMINISTRATION TRAJECTOIRE

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du projet d'administration 2023-2026 appelé « Trajectoire ». Un projet conçu par et pour l'administration qui vise à fédérer le collectif des 365 agents de la collectivité et à la faire fonctionner de manière plus efficace, transverse et innovante.

Ce projet de transformation interne s'articule autour de 4 orientations, 8 chantiers, 23 actions, 1 fil vert et 4 valeurs partagées qui sont autant de leviers pour disposer d'une feuille de route commune à tous les services et mettre en œuvre les objectifs du plan de mandat.

Ce projet d'administration a été élaboré d'une manière innovante en alternant ateliers participatifs et formations managériales. Il a fortement mobilisé les encadrants lors de plusieurs temps forts mais également l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération lors d'ateliers de propositions d'actions en mars 2023.

Ce projet se matérialise par un document communicant synthétisant les grandes étapes d'élaboration de la démarche, les valeurs identifiées, les sujets managériaux travaillés ainsi que le plan d'action bâti dont la mise en œuvre a débuté dès la fin d'année 2023.



Séminaire des agents du 28 mars 2023

RÉFÉRENTS

Pascal RONZIÈRE

Président

Stéphanie PROST-ROUX

Directrice générale des services

Thibaut CASTAN

Relations partenariales, territoire, organisation

ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Assurer l'organisation et le suivi des instances communautaires et renforcer l'expertise juridique de la collectivité.



Conseil Communautaire du 5 juillet 2023 à Vaux-en-Beaujolais

La Direction des assemblées et affaires juridiques assure deux missions principales :

► **Être un service dédié au suivi des instances communautaires** : • organisation des réunions du Conseil et du Bureau communautaires • suivi des délibérations adoptées par ces instances et des décisions du Président, • organisations des élections et désignations visant à assurer la représentativité de la Communauté d'agglomération.

► **Renforcer l'expertise juridique de la Communauté d'Agglomération** : • sécurisation juridique des actes, conseil juridique aux services, • suivi des affaires contentieuses, • pilotage de l'archivage réglementaire



► PILOTAGE DE L'ARCHIVAGE RÉGLEMENTAIRE

La Communauté d'agglomération a mené une mission importante de mise à jour de ses archives en 2023. Le pilotage de ce travail, en lien avec les référents archives de chaque direction et le service « archivage » du Centre de Gestion du Rhône, a permis le traitement de 170 mètres linéaires d'archives et la destruction de 70 mètres linéaires de documents périmés après accord des Archives Départementales.

CHIFFRES CLÉS



9

réunions du Conseil
communautaire

12

réunions du Bureau
communautaire

272

délibérations prises en 2023 par le
Bureau et le Conseil communautaire

RÉFÉRENTS

Pascal RONZIÈRE
Président

Audrey BARJON
Directrice Assemblées et Juridique

RESSOURCES HUMAINES

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de la Communauté d'agglomération, assurer la coordination entre la stratégie générale formalisée par les élus et la direction générale en matière de service public et les moyens RH à mettre en œuvre.

► PRÉCISER LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les lignes directrices de gestion (LDG) précisent les orientations générales de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines. Elles concernent notamment la mobilité, la promotion ou encore la valorisation des parcours professionnels. Outre le fait de permettre à la Communauté d'agglomération de détailler son action dans ces domaines, les LDG permettent aux agents d'avoir connaissance des politiques promues par leur employeur en matière de ressources humaines.

► DÉVELOPPER LA MUTUALISATION DES SERVICES : TRANSFERT DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Au 1^{er} janvier 2023, les 13 agents de la direction mutualisée des systèmes d'information ont rejoint la Communauté d'agglomération au sein d'un service commun avec la Ville de Villefranche-sur-Saône.

► ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL

Le comité social territorial, installé en janvier 2023 après les élections professionnelles de décembre 2022, est consulté pour avis sur l'organisation et les conditions collectives de travail au sein de la Communauté d'agglomération. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2023.

Dans le cadre de ce dialogue social renforcé, ont été abordés les sujets d'organisation de services, de pouvoir d'achat avec la revalorisation des titres restaurant et la prime mobilités douces, l'adoption d'un protocole temps de travail rénové proposant plusieurs cycles de travail, etc.



CHIFFRES CLÉS

365
agents



31
agents
remplaçants

318
fonctionnaires
et contractuels

et **16**
apprentis

67%
de femmes

LES ÉVOLUTIONS

AU SEIN DU SERVICE EN 2023

La direction des ressources humaines s'est réorganisée en 2023 avec la mise en place d'une gestion intégrée du personnel (gestion simultanée de la carrière et de la paie), permettant un suivi personnalisé des agents.

Par ailleurs, le recrutement d'une responsable du pilotage en fin d'année 2023 permet de développer des outils de pilotage transversaux, en lien avec l'accompagnement des parcours professionnels et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

RÉFÉRENTS

Gilles DUTHEL

Vice-Président Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique

Sylvie BOUILLOUX

Directrice des Ressources Humaines

COMMUNICATION

Concevoir et mettre en œuvre l'ensemble des actions de communication externe ayant pour objectifs de faire connaître, d'informer et de valoriser les services, les compétences ou les réalisations de la Communauté d'agglomération auprès des habitants et des partenaires du territoire.

2023 UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La réflexion sur la stratégie de communication et le positionnement de la Communauté d'agglomération mis en œuvre s'est concrétisé au dernier trimestre 2023 pour une mise en œuvre début d'année 2024 : • un nouveau positionnement pour mieux représenter la diversité du territoire • un nouveau logo et une nouvelle identité graphique • une nouvelle campagne pour 2024 mettant en avant des agents autour de 3 items représentant notre territoire : **Vivre** en plus beau, **Innover** en plus grand, et **Aimer** en plus forts.



CHIFFRES CLÉS

f
6 308
followers

ig
1 803
followers

RÉFÉRENTS

Pascal RONZIÈRE

Président

Sabine MASSINA

Directrice de la Communication



► EVÈNEMENTIEL

Accompagnement des différents services dans la réflexion, la mise en forme et la réalisation des différents supports de communication.

Organisation et coordination des évènements :

- inaugurations • signatures • portes ouvertes • concertation
- Semaines du Développement Durable • l'ampli • Job dating petite enfance • Semaine Olympique et Paralympique
- soirée Territoire et Talents...



SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Appuyer les services au niveau informatique en leur apportant les moyens techniques nécessaires à leurs missions quotidiennes et en fournissant des logiciels et des solutions permettant d'améliorer le service aux usagers.

► FACILITER LE TRAVAIL NOMADE : RENOUELEMENT DE L'ENSEMBLE DU PARC D'ORDINATEURS

En 2023, l'ensemble du parc d'ordinateurs professionnels a été renouvelé en privilégiant l'attribution d'ordinateurs portables facilitant ainsi la mobilité. Associé à ce renouvellement, une nouvelle solution technique sécurisée, permettant aux agents de se connecter au réseau professionnel où qu'ils se trouvent (VPN), a été mise en oeuvre.



► ACCENTUER LA DÉMATÉRIALISATION : MISE EN PLACE D'UN PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE

Dans un souci constant d'accentuer le nombre de processus dématérialisés, un nouveau parapheur électronique a été mis en place en collaboration sur les sujets liés aux finances et aux marchés publics. Il permet désormais aux élus de signer les mandats et les bons de commandes à distance, facilitant ainsi l'exécution du budget.

► DÉVELOPPER LA COMMUNICATION INTERNE : CRÉATION D'UN SITE INTRANET

Afin de faciliter le partage d'informations entre les agents, créer de la cohésion et renforcer le sentiment d'appartenance, la conception du nouveau site intranet a été réalisée par le service informatique en collaboration avec le service communication. Intégré dans la plateforme de travail collaborative Office 365, il est accessible partout et par tous les agents quelque soit leur poste de travail. Chaque agent est désormais doté d'une adresse mail professionnelle lui permettant d'y accéder.

CHIFFRES CLÉS 500 postes informatiques renouvelés environ

LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DU SERVICE EN 2023

La DSI mutualisée avec la ville de Villefranche-sur-Saône, qui est rattachée à la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2023, s'est réorganisée cette année autour d'un service infrastructures et réseaux et d'un service étude et projets.

FOCUS SERVICE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Afin d'améliorer la connaissance de notre territoire et faciliter le partage d'informations avec ses acteurs, le service Géomatique de la Communauté d'agglomération a pour principales missions la mise à disposition aux agents, aux communes membres et aux prestataires, des outils cartographiques pour exploiter les données relevant des compétences intercommunales.

MIEUX CONNAÎTRE LE PATRIMOINE : ACQUISITION D'UN DRONE

La Communauté d'agglomération a fait l'acquisition d'un drone, équipé de capteurs thermiques, afin de diagnostiquer un équipement ou un ouvrage d'eau. Ce drone, couplé au réseau de stations d'observation, permet de réaliser des orthophotos ainsi que des modèles numériques d'élévations d'une très grande précision (1,5 cm par pixel).

CHIFFRES CLÉS

98
cartes
produites

10
conventions de
données signées

11h
de vol
du drone

RÉFÉRENTS

Myriam CADI

Vice-Présidente Développement économique, emploi, insertion et formation

Gilles DUTHEL

Vice-Président Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique

Michel TROUVÉ

Conseiller délégué Nouveaux usages et nouveaux services numériques à la population

Corentin LEBLANC

Directeur des Systèmes d'Informations

FINANCES

ET MARCHÉS PUBLICS

Définir les orientations financières et budgétaires, élaborer et exécuter les budgets, assurer le pilotage et le contrôle de gestion, la recherche de financements et le suivi des dossiers de demandes de subventions.

Accompagner la définition de la politique d'achat et de passation des marchés publics de la collectivité.

DÉPENSES 2023 PAR BUDGET*

	BUDGET PRINCIPAL	EAU	ASSAINISSEMENT	SPANC	ÉCONOMIE	CRÉMATORIUM	TOTAL LIGNE
Dépenses réelles de fonctionnement	47 383 446	436 888	8 102 587	55 062	426 707	60 072	56 464 761
Dépenses réelles d'investissement	12 604 796	3 009 579	14 346 860	0,00	388 680	6 450	30 356 365
Dépenses réelles totales	59 988 242	3 446 467	22 449 447	55 062	720 523	66 522	86 821 126

*Comptes administratifs 2023- en euros

CHIFFRES CLÉS

86,8 M€
de dépenses au service
des habitants et du
territoire

56,5 M€
en fonctionnement

30,3 M€
en investissement

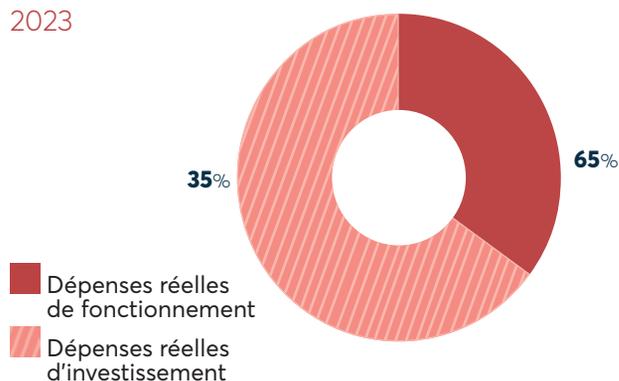
12 602
mandats et titres émis

40
marchés attribués

7,4 M€
d'emprunt souscrit

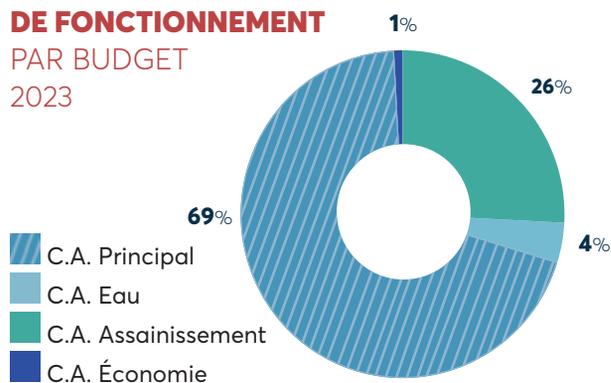
STRUCTURE DES DÉPENSES

2023



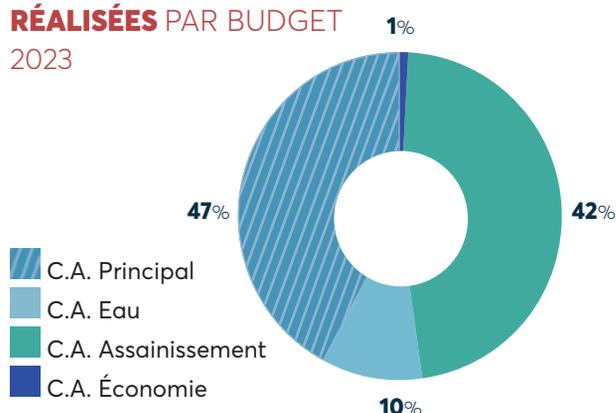
STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

PAR BUDGET
2023



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES PAR BUDGET

2023



► APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE ET DÉPLOYER LE CONTRÔLE DE GESTION

Plusieurs actions en lien avec la réglementation comptable et le contrôle de gestion ont été menées en 2023 :

- Sensibilisation des responsables de services et correspondants comptables au nouveau régime de responsabilités des comptables publics applicable à compter du 1^{er} janvier 2023
- Préparation au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 en optimisant les modalités de gestion : établissement du règlement budgétaire et financier et préparation à la mise en place d'une gestion sous autorisation de programme pour l'ensemble des budgets de la collectivité à compter de 2024
- Sensibilisation à la recherche de financement et mise en place d'un outil partagé de recherche et suivi des subventions



RÉFÉRENTS

Gilles DUTHEL

Vice-Président Finances, ressources humaines, administration générale et commande publique

Oriane BRIAND

Directrice Finances et marchés publics

CONCERTATION

Organiser des temps d'échanges à destination des habitants et des partenaires tout au long de l'année.



► LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MANDAT S'APPUIE SUR LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX, À L'EXEMPLE :

- Plan d'aménagement et de développement durable, première étape du PLUiH qui sera adopté en 2024, présenté en réunion publique et débattu dans les 18 conseils municipaux ouverts au public.



- Futur plan local de mobilité qui a fait l'objet d'une grande enquête en ligne auprès des habitants, des employeurs et de leurs salariés, et a recueilli plus de 2 000 réponses.
- Plan vélo et du schéma directeur cyclable suivi par un Comité vélo réunissant les acteurs locaux concernés.

- Programme de Renouvellement Urbain de Belleroche avec la création de la ZAC, la réalisation du Verger des Cygnes, et bientôt l'aménagement du jardin partagé, le futur parc ludique et sportif, le parvis scolaire, et la mise en place de l'apport volontaire des déchets.
- Définition des zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables avec une réunion publique en décembre 2023.
- Élaboration du contrat de ville avec deux réunions habitants sur Belleroche et Béligny et trois ateliers partenariaux entre juin et octobre 2023.
- Point à mi-parcours du mandat qui a fait l'objet de trois petits-déjeuners d'échanges avec les acteurs socio-économiques et d'une réunion avec l'ensemble des élus communaux du territoire en septembre 2023.

► CE QUI A ÉTÉ DIT EN CONCERTATION

PLUiH :

« Porter une attention forte sur la protection du patrimoine architectural et paysager »

Plan vélo :

« Vivement que le seul obstacle sous le pont de Frans sur la voie bleue soit levé »

Contrat de ville :

« Quand je suis dans le jardin partagé, j'ai l'impression d'avoir la tête dans les nuages. »



RÉFÉRENTES

Marielle DESMULES

Conseillère déléguée Concertation et relations avec les habitants

Stéphanie PROST-ROUX

Directrice générale des services

Sabine MASSINA

Directrice de la Communication

© 2024 Service communication de la Communauté d'agglomération

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr





Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr

